

R A P P O R T D U M A I R E
S É A N C E D U C O N S E I L M U N I C I P A L
D U M E R C R E D I 2 6 J A N V I E R 2 0 2 2

Mesdames, Messieurs,

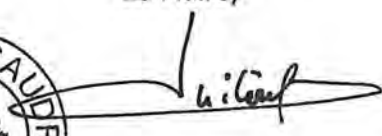
Mes Chers Collègues,

Veillez trouver sous ce pli le rapport sur les questions inscrites à l'ordre du jour de notre assemblée.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Chers Collègues, à l'assurance de mes dévoués et cordiaux sentiments.

Le Maire,




Frédéric BRICOUT

**OBJET : INSTALLATION DE MADAME OPHÉLIE DEMARQUE EN QUALITÉ DE
CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Annexe Q1

Affaire suivie par Madame BACCOUT, Directrice Générale des Services

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

Procès verbal distribué le 20 Janvier 2022.

Affaire suivie par Madame BACCOUT, Directrice Générale des Services

OBJET : FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX - MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal par délibération du 2 Juin 2020 – DGS/02-06-2020/Q7, a adopté les modalités de fixation des indemnités des élus municipaux ainsi que le tableau récapitulatif des attributions individuelles.

Suite à la démission de Madame Véronique VERIN, conseillère municipale enregistrée le 5 janvier 2022 et à l'acceptation des fonctions de conseillère municipale par Madame Ophélie DEMARQUE à la date du 20 Janvier 2022, il convient de modifier le tableau récapitulatif des attributions d'indemnités de fonctions des élus comme établi ci-après :

Ancien tableau valable jusqu'au 05/01/2022 pour Madame Véronique VERIN sans changement pour les autres membres du Conseil Municipal

INDEMNITES DE FONCTIONS DES MAIRES – ADJOINTS – CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX – ATTRIBUTIONS INDIVIDUELLES

N° d'ordre	NOM et Prénom des conseillers municipaux	Fonctions		
1	BRICOUT Frédéric	Maire		98,97 %
2	MERY-DUEZ Anne-Sophie	Adjointe au Maire	Déléguée à la culture, à la valorisation du patrimoine historique et des valorisations industrielles locales, au musée et au comité de jumelage.	21,15 %
3	POULAIN Bernard	Adjoint au Maire	Délégué à l'animation de la ville, des fêtes et des cérémonies.	21,15 %
4	BERANGER Agnès	Adjointe au Maire	Déléguée aux finances, à la gestion et prospective budgétaire et au personnel communal.	21,15 %
5	BONIFACE Didier	Adjoint au Maire	Délégué au logement, à la vie des quartiers, à la lutte contre l'insalubrité et à la sécurité publique.	21,15 %
6	TRIOUX-COURBET Sandrine	Adjointe au Maire	Déléguée au commerce, à l'artisanat, aux actions en direction de la jeunesse et au centre-aéré.	21,15 %
7	RIQUET Alain	Adjoint au Maire	Délégué à la cohésion et aux actions sociales, à la solidarité aux familles et aux relations avec les associations caritatives	21,15 %
8	THUILLEZ Martine	Adjointe au Maire	Déléguée en charge des économies, de la commande publique, de la représentation juridique de la commune et de la cantine.	21,15 %
9	DOYER Claude	Adjoint au Maire	Délégué au sport et à la santé.	21,15 %
10	RICHOMME Liliane	Adjointe au Maire	Déléguée au suivi des dossiers de sécurité et accessibilité des bâtiments communaux, de l'activité de la régie municipale des pompes funèbres et aux fêtes patriotiques.	21,15 %
11	PLUCHART Claudine	Conseillère Municipale		1,80 %
12	DAUCHET Martine	Conseillère Municipale		1,80 %
13	PRUVOT-PARMENTIER Brigitte	Conseillère Municipale	Déléguée aux travaux, au cadre de vie, à la voirie, à la circulation et développement durable.	19,00 %
14	CHMIELEWSKI Dominique	Conseiller Municipal		1,80 %
15	DEVIENNE Marc	Conseiller Municipal		1,80 %
16	MARIN Yves	Conseiller Municipal		1,80 %

17	CHATELAIN Nathalie	Conseillère Municipale		1,80 %
18	DEUDON José	Conseiller Municipal		1,80 %
19	VERIN Véronique	Conseillère Municipale		1,80 %
20	NAVEZ Patricia	Conseillère Municipale		1,80 %
21	DECALION Ismaël	Conseiller Municipal		1,80 %
22	BALEDENT Matthieu	Conseiller Municipal		1,80 %
23	DENIZON-LEVEAUX Violente	Conseillère Municipale		1,80 %
24	MATON Audrey	Conseillère Municipale	Déléguée au public seniors et aux personnes handicapés – Gestion espace Schweitzer.	19,00 %
25	HISBERGUE Antoine	Conseiller Municipal	Délégué à l'éducation, aux activités périscolaires, à la petite enfance, à l'événementiel et à la communication.	19,00 %
26	ROUSSEAU Jérémy	Conseiller Municipal		1,80 %
27	CAILLAUX Céline	Conseillère Municipale		1,80 %
28	BRULANT Damien	Conseiller Municipal		1,80 %
29	BAUDOUX Aurélien	Conseiller Municipal		1,80 %
30	COLLIN Denis	Conseiller Municipal		1,80 %
31	DISDIER Mélanie	Conseillère Municipale		1,80 %
32	BAJODEK Alban	Conseiller Municipal		1,80 %
33	DESREUMAUX Sophie	Conseillère Municipale		1,80 %

*Nouveau tableau valable pour Ophélie DEMARQUE à compter du 20/01/2022 sans
changement pour les autres membres du Conseil Municipal*

**INDEMNITES DE FONCTIONS DES MAIRES – ADJOINTS – CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES ET CONSEILLERS
MUNICIPAUX – ATTRIBUTIONS INDIVIDUELLES**

N° d'ordre	NOM et Prénom des conseillers municipaux	Fonctions		
1	BRICOUT Frédéric	Maire		98,97 %
2	MERY-DUEZ Anne-Sophie	Adjointe au Maire	Déléguée à la culture, à la valorisation du patrimoine historique et des valorisations industrielles locales, au musée et au comité de jumelage.	21,15 %
3	POULAIN Bernard	Adjoint au Maire	Délégué à l'animation de la ville, des fêtes et des cérémonies.	21,15 %
4	BERANGER Agnès	Adjointe au Maire	Déléguée aux finances, à la gestion et prospective budgétaire et au personnel communal.	21,15 %
5	BONIFACE Didier	Adjoint au Maire	Délégué au logement, à la vie des quartiers, à la lutte contre l'insalubrité et à la sécurité publique.	21,15 %
6	TRIOUX-COURBET Sandrine	Adjointe au Maire	Déléguée au commerce, à l'artisanat, aux actions en direction de la jeunesse et au centre-aéré.	21,15 %
7	RIQUET Alain	Adjoint au Maire	Délégué à la cohésion et aux actions sociales, à la solidarité aux familles et aux relations avec les associations caritatives	21,15 %
8	THUILLEZ Martine	Adjointe au Maire	Déléguée en charge des économies, de la commande publique, de la représentation juridique de la commune et de la cantine.	21,15 %
9	DOYER Claude	Adjoint au Maire	Délégué au sport et à la santé.	21,15 %
10	RICHOMME Liliane	Adjointe au Maire	Déléguée au suivi des dossiers de sécurité et accessibilité des bâtiments communaux, de l'activité de la régie municipale des pompes funèbres et aux fêtes patriotiques.	21,15 %
11	PLUCHART Claudine	Conseillère Municipale		1,80 %
12	DAUCHET Martine	Conseillère Municipale		1,80 %
13	PRUVOT-PARMENTIER Brigitte	Conseillère Municipale	Déléguée aux travaux, au cadre de vie, à la voirie, à la circulation et développement durable.	19,00 %
14	CHMIELEWSKI Dominique	Conseiller Municipal		1,80 %
15	DEVIIENNE Marc	Conseiller Municipal		1,80 %
16	MARIN Yves	Conseiller Municipal		1,80 %

17	CHATELAIN Nathalie	Conseillère Municipale		1,80 %
18	DEUDON José	Conseiller Municipal		1,80 %
19	NAVEZ Patricia	Conseillère Municipale		1,80 %
20	DECALION Ismaël	Conseiller Municipal		1,80 %
21	BALEDENT Matthieu	Conseiller Municipal		1,80 %
22	DENIZON-LEVEAUX Violenne	Conseillère Municipale		1,80 %
23	MATON Audrey	Conseillère Municipale	Déléguée au public seniors et aux personnes handicapés – Gestion espace Schweitzer.	19,00 %
24	HISBERGUE Antoine	Conseiller Municipal	Délégué à l'éducation, aux activités périscolaires, à la petite enfance, à l'événementiel et à la communication.	19,00 %
25	ROUSSEAU Jérémy	Conseiller Municipal		1,80 %
26	CAILLAUX Céline	Conseillère Municipale		1,80 %
27	BRULANT Damien	Conseiller Municipal		1,80 %
28	BAUDOUX Aurélien	Conseiller Municipal		1,80 %
29	DEMARQUE Ophélie	Conseillère Municipale		1,80 %
30	COLLIN Denis	Conseiller Municipal		1,80 %
31	DISDIER Mélanie	Conseillère Municipale		1,80 %
32	BAJODEK Alban	Conseiller Municipal		1,80 %
33	DESREUMAUX Sophie	Conseillère Municipale		1,80 %

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ces modifications.

Affaire suivie par Madame BACCOUT, Directrice Générale des Services

OBJET : BUDGET VILLE 2022 – OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L1612-1 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales permet sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans ce cadre, il propose l'ouverture des crédits suivants :

	Opération	Imputation	T.T.C.
Fourniture Lave-vaisselle Espace Intergénérationnel Schweitzer		2188	10 600,00 €
Avenant marché de travaux de voirie Boulevard Jean Jaurès	9019	2315	20 041,20 €
Acquisition de mobilier urbain		2152	30 000,00 €
Études de faisabilité / travaux réhabilitation écoles Paul Bert – Condorcet		2031	11 928,00 €
Travaux de voirie (marché à bons de commande)		2315	100 000,00 €
Fourniture d'arbres		2121	5 000,00 €
Rue de Ligny – remplacement d'une canalisation incendie et poteau			100 000,00 €
Musée de la dentelle et des broderies Acquisition de matériel / expositions (mannequins + 3 écrans-dalles de projection)	9014	2188	11 000,00 €
			288 569,20 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter l'ouverture anticipée de ces crédits.

En cas d'accord, ils seront repris au BP de l'exercice 2022.

Affaire suivie par Madame BACCOUT, Directrice Générale des Services et Monsieur HISBERGUE, Responsable du service Financier et Economique

OBJET : AVANCE SUR LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU SIAT DU VAL DU RIOT

Monsieur le Maire rappelle que la contribution de la commune au SIAT du Val du Riot s'est élevée à 874 600,37 € en 2021 (pour mémoire, 875 247,48 € en 2020).

Ce montant est calculé au prorata du produit fiscal attendu de chaque commune membre du syndicat, tel que porté sur l'état annuel 1259 MI fourni par les services fiscaux au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

Afin de ne pas attendre cette échéance, le comité syndical, en séance du 15 Décembre 2020, a adopté une délibération visant désormais, à solliciter une avance de contribution des communes à concurrence de 50 % de la contribution versée sur l'exercice n-1.

En conséquence, Monsieur le Maire :

→ propose de répondre favorablement à cette demande,

→ d'accorder une avance à hauteur de 400 000 € de notre contribution en 2 versements, le 1^{er} de 200 000 € en Février 2022 et le solde de cette avance, soit 200 000 € en Avril 2022.

En cas d'accord, les crédits seront repris au BP 2022 – article 65548 Autres contributions.

Affaire suivie par Madame BACCOUT, Directrice Générale des Services et Monsieur HISBERGUE, Responsable du service Financier et Economique

OBJET : MODIFICATION DU MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE ATTRIBUÉE POUR L'OPÉRATION « VITRINES DE NOËL » 2021

Monsieur le Maire, expose :

Cette année, plus que les autres, pour pallier cette ambiance morose liée à toutes les contraintes sanitaires et les confinements successifs, la commune souhaite vivement renouveler l'opération « vitrines de Noël » auprès des commerçants caudrésiens qui ont paré la cité de ses plus belles couleurs scintillantes pendant la période des fêtes de fin d'année.

Depuis 2011, le Conseil Municipal, à de nombreuses reprises, a déjà porté haut son attachement au commerce de proximité et son soutien aux commerçants investis dans l'animation et la décoration de leur boutique. Durant cette période festive, la ville a mis en place un système d'aide financière attribuée aux commerçants qui accordent un effort particulier à la décoration de leur vitrine. En raison de l'engouement de cette année pour l'opération « Vitrines de Noël », les conditions sont donc définies comme suit :

Chaque commerçant indépendant justifiant d'une facture de décorations destinées à sa vitrine de fin d'année, sur le thème « Si l'ours m'était conté », peut bénéficier d'une aide municipale représentant 50 % de la dépense, plafonnée à 200 euros.

Seule condition, compte tenu de la situation économique : les décors ou décorations doivent avoir été achetés en France, si possible à Caudry, et les factures transmises au service « comptabilité »- hôtel de ville avant le 15 janvier de l'année N+1.

Veillez trouver en annexe le détail du remboursement par commerçant.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider cette proposition, valable également pour les années suivantes sauf délibération contraire.

Affaire suivie par Madame SZOPA, Directrice du pôle Relations Publiques, Événementiel, Vie économique locale et Emploi

OBJET : DISTRIBUTION DE BONS CADEAUX AUX ASSOCIATIONS CAUDRESIENNES EN REMPLACEMENT DU REPAS DES CHARIOTS D'HONNEUR ANNULE POUR CAUSE SANITAIRE

En raison de la propagation exponentielle du Covid 19, Monsieur le Maire a été contraint, cette année encore, d'annuler le traditionnel repas des Chariots d'Honneur.

En conséquence, Monsieur le Maire souhaite que :

- la dépense liée à la traditionnelle cérémonie des Chariots d'honneur soit redistribuée sous forme de bons cadeaux.

Chaque association caudrésienne se verra remettre 4 bons d'une valeur de 15 euros chacun à dépenser avant le 31 mars 2022 dans les commerces Caudrésiens participants à cette opération.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis favorable.

Affaire suivie par Madame BOCQUET, Directrice Générale Adjointe

OBJET : ACQUISITION D'UN IMMEUBLE CADASTRÉ SECTION AZ N°0123 SITUÉ RUE HENRI BARBUSSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur DUPOISSON, propriétaire de l'immeuble cadastré section AZ n°0123 sis à Caudry, rue Henri Barbusse, a fait part à Monsieur le Maire de son souhait de le céder.

Par courrier en date du 24 décembre 2021, Monsieur le Maire a porté à la connaissance du propriétaire, son intérêt à acquérir cet immeuble à usage mixte de commerce et d'habitation pour la somme de 42 500,00 euros.

Cet immeuble est situé à l'angle de la rue Henri Barbusse, au carrefour avec la rue de Saint-Quentin.

Cette opportunité permettra de réaliser des aménagements de voirie dans le but de sécuriser la circulation au carrefour des rues Henri Barbusse et de Saint-Quentin, de créer du stationnement et d'améliorer la gestion des flux.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir cet immeuble cadastré section AZ n°0123 au prix de 42 500,00 euros.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

En cas d'accord, les crédits seront inscrits au BP de l'exercice 2022 – Chapitre 21 – Article 2115.

Affaire suivie par Monsieur FAUQUEMBERGUE, Directeur des Services Techniques et des Sports

**OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTRÉE SECTION AZ N°1004p
SITUÉE RUE JEAN BAPTISTE CLEMENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SCI BATIMMO, propriétaire de la parcelle cadastrée section AZ n°1004 sise à Caudry, rue Jean-Baptiste CLEMENT a fait part de son souhait de la céder.

La parcelle fait l'objet d'une division en 2 lots de 498 m² chacun.

Le lot n°01 a été vendu en novembre 2021 à des particuliers.

Monsieur le Maire souhaite porter à la connaissance du propriétaire, son intérêt à acquérir le lot n°02 pour la somme de 25.000,00 euros.

Cette opportunité permettra de créer du stationnement pour l'école JANSOONE et ainsi de sécuriser les sorties de l'école (Voir plan joint).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide:

→ d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir cette parcelle cadastrée section AZ n°1004p (lot n°02) au prix de 25.000,00 euros,

→ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

En cas d'accord, les crédits seront inscrits au BP de l'exercice 2022 – Chapitre 21 – Article 2111.

Affaire suivie par Monsieur FAUQUEMBERGUE, Directeur des Services Techniques et des Sports

OBJET : CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT PAR LE DÉPARTEMENT DU NORD DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PLANTATION ET RENATURATION »

Monsieur le Maire expose :

Par décision en date du 28 septembre 2021, Monsieur le Maire a sollicité une subvention du Département du Nord, au titre du dispositif « Plantation et Renaturation » pour un montant de 15 822,00 euros.

La présente convention entre le Département du Nord et la Ville de Caudry a pour objet de définir les modalités de financement et de versement de la participation financière départementale au titre du dispositif de subventions « Plantation et Renaturation » pour la plantation d'arbres et d'arbustes dans la Commune.

Elle dispose que le Département versera à la Commune une participation financière à hauteur de 60 % du montant de la dépense subventionnable, soit un montant maximum de la subvention de 15 822,00 euros.

Elle précise les obligations de la Commune.

Vous trouverez ci joint cette convention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à signer cette convention relative aux modalités de financement et de versement de la participation financière départementale au titre du dispositif de subventions « Plantation et Renaturation » pour la plantation d'arbres et d'arbustes dans la Commune.

Affaire suivie par Monsieur FAUQUEMBERGUE, Directeur des Services Techniques et des Sports

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – PROTOCOLE DE TEMPS DE TRAVAIL
APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2022 - MODIFICATION**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, article 21.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, articles 7-1 et 136.

Vu la loi n°2001-2 du 03 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Vu la loi 2004-626 du 30 Juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Vu la circulaire ministérielle du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique.

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, articles 45, 46 et 47

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 19 janvier 2021 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 21 octobre 2021, le Conseil Municipal s'était prononcé pour la mise en place d'un protocole de temps de travail destiné à la mise en conformité de la collectivité à la réglementation en vigueur en la matière.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier en date du 14 décembre 2021, dans le cadre du contrôle de légalité, Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai demande :

- la transformation en jours des congés et RTT exprimés en heures dans le protocole
- la précision de l'option choisie quant aux modalités d'exercice de la journée de solidarité.

Le protocole de temps de travail a été modifié en conséquence et soumis à avis du Comité technique.

En séance du 19 Janvier 2022, le Comité Technique a émis un avis favorable au protocole ainsi modifié.

S'agissant de l'option retenue quant aux modalités d'exercice de la journée de solidarité, Monsieur le Maire précise que la mesure est intégrée au calcul annuel des RTT mettant en application les 1607 heures dans le respect des dispositions de la Loi 2004-626 du 30/06/2004 susvisée. Ainsi, les agents disposeront de 15 jours de RTT sur les 16 jours issus du calcul des droits à RTT.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance du protocole annexé.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

→ d'émettre un avis favorable aux modifications de ce protocole de temps de travail applicable à compter du 1^{er} janvier 2022,

→ de l'autoriser à signer tous les actes y afférents.

Affaire suivie par Madame GABET, Directrice des Ressources Humaines

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – PARTICIPATION AU CONTRAT DE PRÉVOYANCE

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 16 décembre 2021 (SAMP/16-12-2021/Q7), la Ville de CAUDRY a souscrit une convention de participation pour la mise en œuvre d'un contrat de prévoyance au profit des agents de la Ville de CAUDRY. L'offre retenue est celle de COLLECTEAM-ALLIANZ pour un taux de 2,50 % pour la formule de base à savoir la couverture :

- Incapacité temporaire totale de travail
- Invalidité
- Perte de retraite

à hauteur de 95 % et ce, soit sur l'assiette de cotisation de base (TBI + NBI) soit sur l'assiette de cotisation renforcée (TBI+NBI+RI).

Pour rappel, historiquement, la Ville de CAUDRY avait acté une participation employeur à hauteur de 25 % sur l'ancien contrat de prévoyance pour une formule basée sur le Traitement brut indiciaire et la Nouvelle Bonification Indiciaire.

C'est ce taux de participation de 25 % qui a reçu un avis favorable du Comité Technique en séance du 7 Décembre 2021.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser, pour la durée du contrat prévoyance collecteam-allianz, au profit des agents de la Ville de Caudry :

→ une participation employeur à hauteur de 25 % sur la formule de base précédemment exposée, soit, applicable sur l'assiette de cotisation Traitement Brut Indiciaire + Nouvelle bonification indiciaire,

→ à signer tous les documents afférents à cette décision.

Monsieur le Maire précise qu'un débat au sujet de la protection sociale complémentaire santé au profit des agents de la Ville de CAUDRY sera instauré avec le Comité Technique avant d'être proposé à l'Assemblée délibérante sur le fondement des dispositions de l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 sus-visée.

Les crédits seront inscrits aux budgets des exercices en cours, chapitre 012.

Affaire suivie par Madame GABET, Directrice des Ressources Humaines

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION DE POSTES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'évolution des besoins des services nécessite la création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe à temps non complet de 8H00 hebdomadaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création de ce poste à compter du 1^{er} février 2022. Le tableau des effectifs qui sera mis en application au 1^{er} février 2022 est le suivant

Conseil du	Conseil du
16/12/21	26/01/22
effectif au	effectif au
01/01/22	01/02/22

GRADES

FILIERE ADMINISTRATIVE		
Directeur Général des Services	1	1
Attaché Hors Classe	1	1
Attaché Principal	2	2
Attaché	5	5
Rédacteur Principal 1ère Classe	2	2
Rédacteur Principal 2ème Classe	1	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	9	9
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	12	12
Adjoint Administratif	17	17

FILIERE TECHNIQUE		
Ingénieur Principal	1	1
Ingénieur	1	1
Technicien Principal 1ère Classe	2	2
Technicien Principal de 2ème classe	1	1
Technicien	4	4
Agent de Maîtrise Principal	12	12
Agent de Maîtrise	11	11
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	34	34
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	23	23
Adjoint Technique	49	49

FILIERE CULTURELLE		
Attaché Principal de conservation du patrimoine	1	1
Assistant de Conservation du Patrimoine	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe	7	7
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe	4	4
Adjoint du Patrimoine	2	2
Professeur d'enseignement artistique	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère Classe		
Temps complet	3	3
Temps non complet 12H30	2	2
Temps non complet 12H00	1	1
Temps non complet 8H00	0	1
Temps non complet 7H00	1	1
Temps non complet 5h15	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe		
Temps non complet 11H30	1	1
Temps non complet 7H00	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique		
Temps non complet 10H00	1	1

FILIERE MEDICO-SOCIALE		
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère Clas	11	11
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème Cla	3	3
Agent social territorial	1	1

FILIERE ANIMATION		
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	1	1

FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Chef de service de Police Municipale Principal de 1ere Classe	2	2
Chef de service de Police Municipale Principal de 2ème Classe	1	1
Brigadier Chef Principal de Police Municipale	2	2
Gardien brigadier	1	1

FILIERE SPORTIVE		
Educateur des APS Principal 1ère classe	1	1
Educateur des APS Principal 2ème classe	1	1

TOTAL 239 240

Les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets des exercices en cours.

Affaire suivie par Madame GABET, Directrice des Ressources Humaines

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – BONS AUX RETRAITÉS ET MÉDAILLÉS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Ville de CAUDRY distribue dans le cadre de la cérémonie des vœux au personnel :

- aux retraités un bon d'achat d'une valeur de 50 € à utiliser dans les commerces de la ville ainsi qu'un bouquet de fleurs ou un panier garni d'une valeur de 30 €,
- aux médaillés un bouquet de fleurs ou un panier garni d'une valeur de 30 €.

En raison de la crise sanitaire actuelle, la cérémonie n'ayant pas lieu en janvier 2022, il est proposé, de distribuer aux agents médaillés et retraités un bon individuel d'une valeur de 30 € à utiliser chez les fleuristes ou dans les magasins de cadeaux caudrésiens, et ce outre le bon d'achat de 50 € aux retraités.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- de maintenir la distribution de bons d'une valeur nominale de 50 € aux retraités communaux,
- d'autoriser, pour l'année 2022, la distribution de bons d'une valeur nominale de 30 € aux médaillés et retraités communaux, à utiliser chez les fleuristes ou dans les magasins de cadeaux caudrésiens.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Affaire suivie par Madame BACCOUT, Directrice Générale des Services

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ÉLU

Comme de coutume, une délégation municipale, composée de Monsieur le Maire, Messieurs Antoine HISBERGUE, Didier BONIFACE, Yves MARIN et Bernard POULAIN, s'est rendue à ST LÉGER-LES-MÉLÈZES les 07, 08 et 09 janvier 2021, afin de rendre visite aux élèves et enseignants des classes de neige.

À cette occasion, la délégation a engagé différents frais de carburant et de restauration, d'un montant total de 224,40 euros, qui ont tous été supportés par Monsieur Antoine HISBERGUE, Conseiller Municipal Délégué, qu'il convient de lui rembourser.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à faire procéder à ce remboursement.

Affaire suivie par Madame BOCQUET, Directrice Générale Adjointe

**OBJET : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS –
RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2020**

Par courrier du 20 Décembre 2021, Monsieur le Président de la CA2C nous a transmis le rapport d'activités 2020 présenté aux membres du Conseil Communautaire en séance du 13 Décembre 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ledit rapport est communiqué aux Conseils Municipaux des communes membres.

Est également joint à ce rapport annuel, le 1^{er} rapport quinquennal portant sur l'évolution du montant des attributions de compensation entre la CA2C et ses communes membres.

Ces communications ne feront pas l'objet d'un vote par le Conseil Municipal.

Affaire suivie par Madame BACCOUT, Directrice Générale des Services

OBJET : Informations sur le Cyclo-Cross du 16/01/2022 suite à l'entretien entre Monsieur DOELER, président du Cyclo-Club Caudrésien et Monsieur DOYER, Adjoint aux sports et à la santé

1. Déc 21 : Report au 16/01 de l'épreuve. Situation sanitaire incertaine et, en conséquence, faible nombre de participants.
2. 04/01/2022: Annulation en raison des mêmes raisons sanitaires et de l'état détrempe de la partie basse du parcours. Modifier et raccourcir le circuit enlèverait une grande partie de son attrait.
3. En réponse aux questions posées lors du dernier Conseil Municipal :
 - Les inscriptions sont directement enregistrées par la fédération. Elles sont gratuites pour les catégories benjamins et école du vélo.
6 € pour minimes et cadets
8,50 € pour les juniors, élites et masters.
 - La ville de Cambrai octroie une subvention au Cyclo Club Caudrésien d'un montant de 35 000 à 40 000 € par an. Les 2/3 de cette subvention servent à payer le salaire d'un éducateur sportif (92 licenciés). Le club dispose d'environ 15 000 € pour son fonctionnement et fait son affaire de l'organisation des épreuves. La ville ne s'immisce en aucune manière dans le financement de telle ou telle course.
 - Il n'est attendu aucun bénéfice financier par l'organisateur.
4. Caudry sera sollicité la saison prochaine, octobre ou novembre, pour préparer une épreuve.
5. Le parcours du Val du Riot a retenu l'attention des responsables de la fédération des Hauts de France pour y organiser les championnats régionaux 2022.

Affaire suivie par Madame BACCOUT, Directrice Générale des Services

OBJET : Décision d'acceptation de dons non grevés de charges et de conditions – Acceptation de don correspondant à l'encaissement des entrées de la patinoire installée en centre-ville du 1^{er} au 23 décembre 2021.

Voir Annexe INFO 2

Affaire suivie par Madame SZOPA, Directrice du pôle Relations Publiques, Évènementiel, Vie économique locale et Emploi

OBJET : Décision du Maire portant acquisition d'équipements, de services et de ressources numériques dans les écoles élémentaires

Voir Annexe INFO 3

Affaire suivie par Madame BOCQUET, Directrice Générale Adjointe

OBJET : Décision de Monsieur Maire – Travaux d’extension, de rénovation thermique et de mise aux normes de sécurité des vestiaires du stade Louis Sandras et mise en accessibilité du Club House – DETR 2022

Voir Annexe INFO 4

Affaire suivie par Monsieur FAUQUEMBERGUE, Directeur des Services Techniques et des Sports

RAPPORT DST/26-01-2022/INFO 5

OBJET : Décision de Monsieur le Maire – Travaux de sécurisation de la basilique Sainte Maxellende- Phase 02 : Tranche optionnelle 01 – DSIL 2022

Voir Annexe INFO 5

Affaire suivie par Monsieur FAUQUEMBERGUE, Directeur des Services Techniques et des Sports

RAPPORT DST/26-01-2022/INFO 6

OBJET : Décision de Monsieur le Maire – Énergie solaire pour une autoconsommation collective – DSIL 2022

Voir Annexe INFO 6

Affaire suivie par Monsieur FAUQUEMBERGUE, Directeur des Services Techniques et des Sports



DÉCISION D'ACCEPTATION DE DONNS NON GREVÉS DE CHARGES ET DE CONDITIONS

Le Maire de Caudry,

Vu la délibération du 24 mai 2020 déléguant au Maire les fonctions prévues à l'article L2122-22 du CGCT ;

Vu l'article L.2122-22-9 du CCGT disposant que le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat, d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Vu la délibération n° REVE/23-11-2021/Q12, en date du 23 novembre 2021 relative à la convention partenariale pour le fonctionnement et l'encadrement de la patinoire ;

DECIDE :

ARTICLE 1 :

d'accepter le don de 1.654 euros de l'association « Caudry Evénement's » représentée par Madame Audrey MATON, correspondant à l'encaissement des entrées de la patinoire installée en centre-ville à l'occasion du traditionnel marché de Noël pour la période du 1er au 23 décembre 2021.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Comptable publique sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'application de la présente décision.

Fait à CAUDRY, le 17 Janvier 2022



Le Maire de Caudry,


Frédéric BRICOUT



DIRECTION AFFAIRES SCOLAIRES
ET PERI-SCOLAIRES

DÉCISION DU MAIRE

Portant acquisition d'équipements, de services et de ressources numériques dans les écoles élémentaires

Le Maire de la Ville de CAUDRY, Conseiller Départemental du Nord,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération de délégation de compétences du conseil municipal au Maire en date du 24 mai 2020,

Vu l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

L'attribution d'une subvention est sollicitée dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires à hauteur d'un montant maximum de 24 796 euros.

Article 2 :

Une convention de financement, engageant la collectivité à acquérir les équipements numériques ainsi que les services et ressources numériques associés et à procéder à leur installation dans les écoles concernées avant le 31 décembre 2022, sera signée avec le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Académie de Lille.

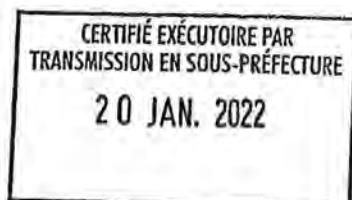
Article 3 :

Au titre de la subvention sus-visée, la commune s'engage à acquérir le matériel pour un montant global prévisionnel de 35 542 euros dont 10 746 euros à la charge de la collectivité.

Article 4 :


La dépense est inscrite au budget primitif de l'exercice en cours.

Fait à Caudry, le 17 janvier 2022



Le Maire
Conseiller Départemental




Frédéric BRICOUT

Annexe Info 3
Envoyé en préfecture le 20/01/2022
Reçu en préfecture le 20/01/2022
Affiché le 20/01/2022
ID : 059-215901396-20220117-DEC_170122-AU



**TRAVAUX D'EXTENSION, DE RENOVATION
THERMIQUE ET DE MISE AUX NORMES DE SECURITE
DES VESTIAIRES DU STADE LOUIS SANDRAS ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DU
CLUB HOUSE**

**DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE SA
DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU 24 MAI 2020**

Nous, Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT – relatif à la délégation d'attributions donnée par le Conseil Municipal au Maire,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 24 Mai 2020 et 7 Septembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant notamment à solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions,

DECIDE :

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR – est sollicitée pour un montant de 355 915,80 € pour la réalisation de l'opération des travaux d'extension, de rénovation thermique et mise aux normes de sécurité des vestiaires du stade Louis Sandras.

ARTICLE 3 – Le coût estimatif global de cette opération s'élève à 790 924,00 € HT avec, comme plan de financement prévisionnel :

* une subvention d'Etat – DETR – de 355 915,80 €

* une participation du porteur de projet de 435 008,20 €

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR
TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

20 JAN. 2022

Fait à Caudry, le 16 Décembre 2021




Le Maire,
Conseiller Départemental,

Frédéric BRICOUT

Annexe Infos

Envoyé en préfecture le 20/01/2022
Reçu en préfecture le 20/01/2022
Affiché le *20/01/2022*
ID : 059-215901398-20211216-DEC1612213-AU


CAUDRY

**TRAVAUX DE SÉCURISATION ET DE RESTAURATION DE LA BASILIQUE SAINTE
MAXELLENDÉ
PHASE 02 : TRANCHE OPTIONNELLE 01**

**DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE SA
DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU 24 MAI 2020**

Nous, Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT – relatif à la délégation d'attributions donnée par le Conseil Municipal au Maire,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 24 mai 2020 et 07 septembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant notamment à solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions,

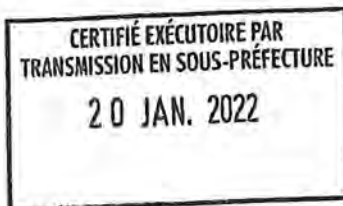
DÉCIDE :

ARTICLE 1 – Une subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL – est sollicitée pour un montant de 367 534,54 € pour les travaux de sécurisation et de restauration de la Basilique Sainte Maxellende.

ARTICLE 2 – Le coût estimatif global de cette opération s'élève à 918 836,36 € HT avec, comme plan de financement prévisionnel :

- * une subvention d'Etat – DSIL – de 367 534,54 €
- * une participation du porteur de projet 551 301,82 €

Fait à Caudry, le 16 décembre 2021



Le Maire,
Conseiller Départemental,



Frédéric BRICOUT

Annexe Info 5.

Envoyé en préfecture le 20/01/2022
Reçu en préfecture le 20/01/2022
Affiché le 20/01/2022
ID : 059-215901398-20211216-DEC161221-AU



ÉNERGIE SOLAIRE POUR UNE AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE PRISE EN APPLICATION DE SA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU 24 MAI 2020

Nous, Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT – relatif à la délégation d'attributions donnée par le Conseil Municipal au Maire,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 24 mai 2020 et 07 septembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant notamment à solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 – Une subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL – est sollicitée pour un montant de 157 756,00 € pour les travaux de mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective (Énergie solaire pour une autoconsommation collective).

ARTICLE 2 – Le coût estimatif global de cette opération s'élève à 394 390,00 € HT avec, comme plan de financement prévisionnel :

- * une subvention d'Etat – DSIL – de 157 756,00 €
- * une participation du porteur de projet de 236 634,00 €

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR
TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
20 JAN. 2022

Fait à Caudry, le 16 décembre 2021

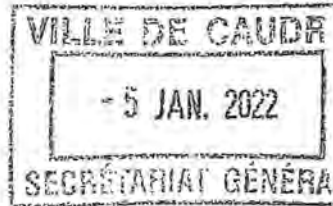
Le Maire,
Conseiller Départemental,

Frédéric BRICOUT



M^{me} VERIN Véronique

M^r Frédéric Bricout
Maire de Cauchy



M^r le maire,

Par la présente je vous informe qu'ayant
quitté la commune de Cauchy depuis le 31 décembre 2021.

Je suis, donc dans l'obligation de quitter
le conseil municipal.

Par conséquent je vous prie de prendre acte
de ma démission, dès réception de ce courrier.

Veuillez agréer M^r le maire l'expression
de mes salutations distinguées

fait à

le Mardi 4 Janvier 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to be "F. Bricout", written over a horizontal line.

CAUDRY, le 5 janvier 2022

Madame Véronique VERIN

Réf. : BC/PB
N° : 050122

Affaire suivie par Christine BACCOUT,
Directrice Générale des Services

OBJET : Démission Conseil Municipal

Madame,

J'ai bien reçu votre courrier du 4 Janvier 2022 par lequel vous m'informez de votre démission du Conseil Municipal.

J'en accuse bonne réception et prends acte de votre décision en date du 5 Janvier 2022.

Je tiens à vous remercier pour votre engagement au sein de notre assemblée depuis Mars 2001.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Très
chaux renseignements*



Le Maire,
Conseiller Départemental


Frédéric BRICOUT

CAUDRY, le 12 janvier 2022

Madame Ophélie DEMARQUE

59540 CAUDRY

Réf. : BF/PB
N° : 120122

Affaire suivie par Christine BACCOUT,
Directrice Générale des Services

OBJET : Installation d'un nouveau conseiller municipal

Madame, *ma très chère OPHÉLIE,*

Par lettre en date du 4 janvier 2022, Madame Véronique VERIN m'a présenté sa démission de conseillère municipale. Il convient donc de pourvoir à son remplacement.

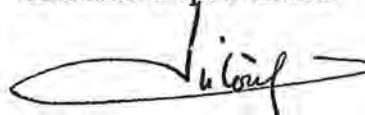
Étant la candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Ensemble pour Caudry » et conformément aux termes de l'article L 270 du Code électoral, cette fonction vous incombe.

L'installation du nouveau conseiller municipal se fera lors de la prochaine réunion de conseil municipal prévue le mercredi 26 janvier 2022.

J'aimerais que vous me fassiez part, très rapidement, de votre décision quant à l'occupation de ce siège vacant.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Conseiller Départemental



Frédéric BRICOUT



*Très
chaux renseignements*
Amitiés

M^{lle} Aphélie Demarque

59540 CAUDRY

Tel: -

A Caudry, le 20/01/2022

Mairie de Caudry
Place du Général de Gaulle
59540 Caudry

Objet: Réponse à la demande d'installation en tant que conseiller

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre demande concernant l'occupation d'un siège au sein de votre conseil municipal.

Par la présente, je vous transmets ma réponse favorable à cette demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

DEMARQUE Aphélie

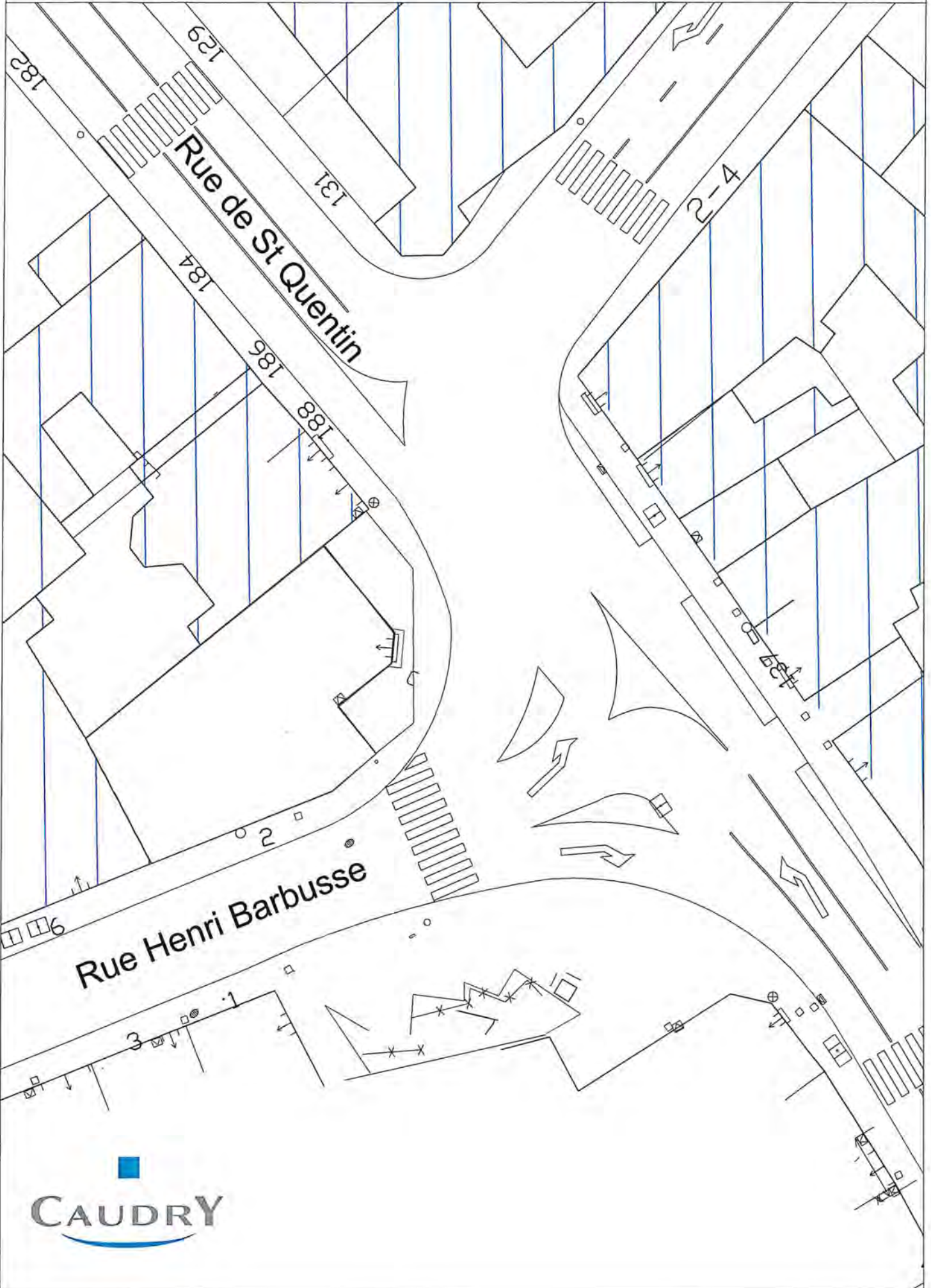


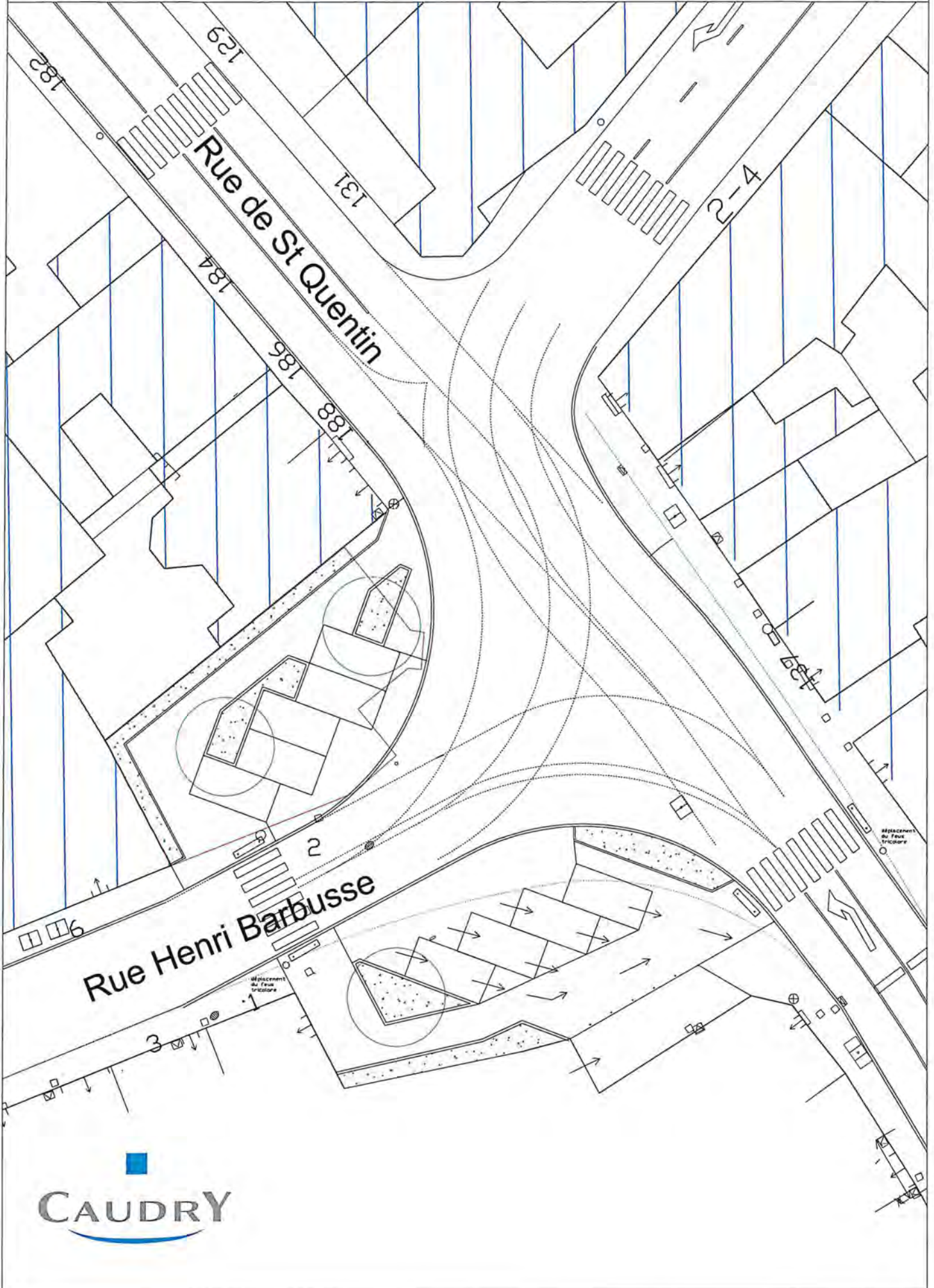
Aide décoration des vitrines de Noël 2021

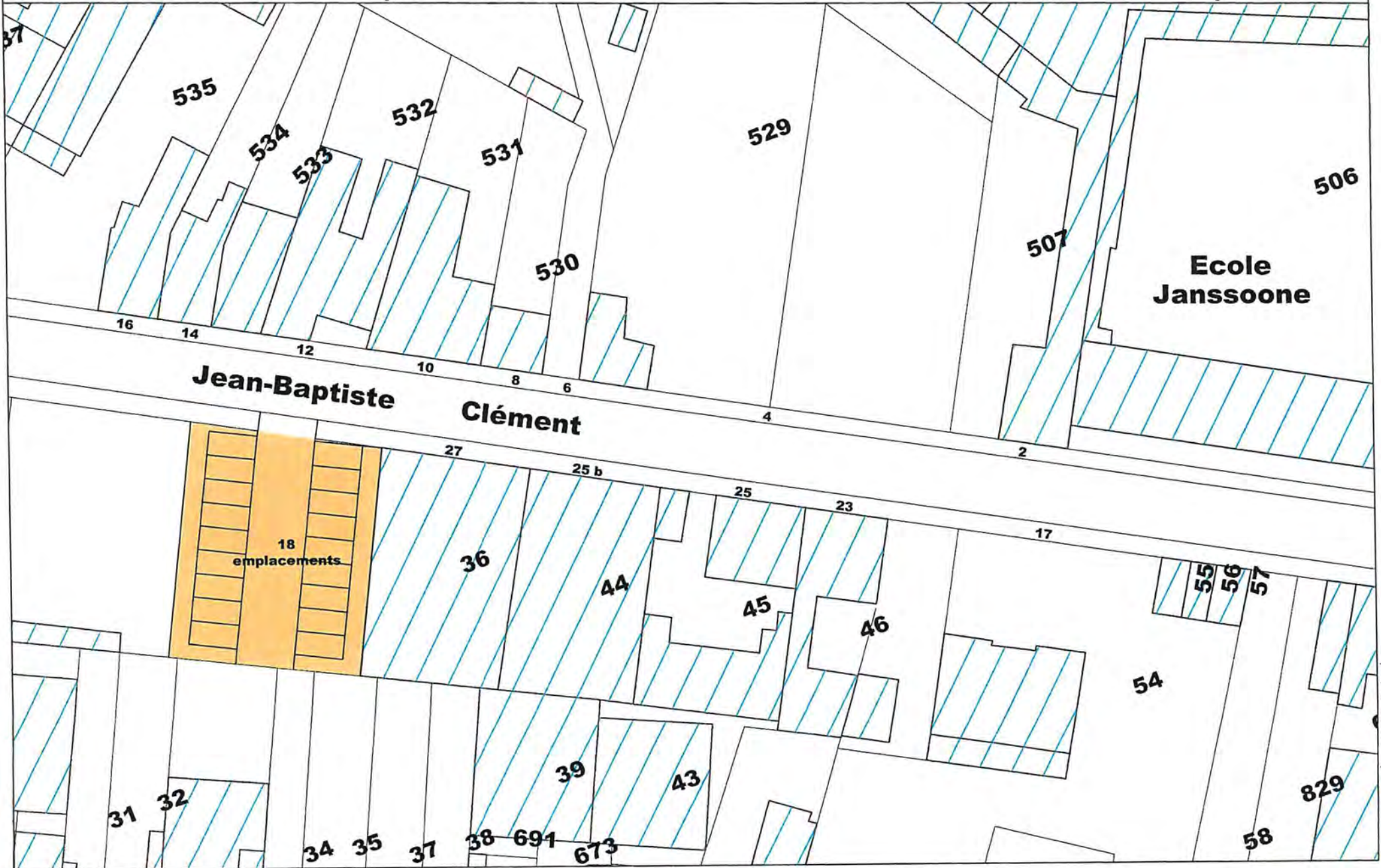
Dénomination du magasin et Raison Sociale	Montant des dépenses éligibles HT	Montant de la Subvention Municipale
SNC LE CHANTILLY 1 rue Roger Salengro Caudry	500,00	200,00
ATELIER GOURMAND 76 rue de la République Caudry	413,00	200,00
LADY BIANCA 30 rue Léon Gambetta Caudry	76,00	38,00
LUX NOCTIS TATTOO 18 rue Léon Gambetta Caudry	114,42	57,21
ALGUE MARINE 17bis rue Léon Gambetta Caudry	120,47	60,23
PETIT PRIX 5 rue Roger Salengro Caudry	335,00	167,50
CAUDRY CASH 9 rue Roger Salengro Caudry	685,66	200,00
CARACTERE COIFFURE 5 rue de St Quentin Caudry	761,00	200,00
LE GRENIER DE NAT 99 rue Léon Gambetta Caudry	415,00	200,00
OPTIQUE BASTIEN 17 place Fiévet Caudry	346,50	173,25
CMACOM 101 rue de St Quentin Caudry	465,00	200,00
LE JUBILE 1 rue Négrier Caudry	740,00	200,00
CASTING 21 rue Léon Gambetta Caudry	425,00	200,00
LA CHOCOLATERIE DU MUSEE 14 place De Gaulle Caudry	660,00	200,00
MODE ET SPORT 22 place De Gaulle Caudry	560,00	200,00
FRANCK MEN & WOMEN 9/11 place Fiévet Caudry	319,00	159,50
BOULANGERIE DELRUE 3/5 place De Gaulle Caudry	567,00	200,00
NEW COIFF & STEVE'S 14 rue Mal Leclerc Caudry	440,00	200,00
OPTIQUE LEPREUX 4 rue de St Quentin Caudry	520,00	200,00
GARAGE AUTO DESFOSSEZ 107 rue de St Quentin Caudry	75,00	37,50
L'ENTRACTE 26 place De Gaulle Caudry	625,00	200,00
PLAZA IMMOBILIER 20 rue Mal Leclerc Caudry	355,00	177,50
LA CIVETTE 6 rue Léon Gambetta Caudry	319,59	159,79
ENVIE D'ELLES 12 rue Mal Leclerc Caudry	250,00	125,00
LE SAINT BERNARD 235 rue Henri Barbusse Caudry	233,33	116,66
AUGUSTINE & MALO 10 rue Mal Leclerc Caudry	250,00	125,00
MAROQUINELLE 31 rue Roger Salengro Caudry	164,50	82,25
BIJOUTERIE CHARDON place De Gaulle Caudry	580,00	200,00
BOULANGERIE LEDUC 10 rue De Tassigny Caudry	63,00	31,50
LE MILOS 4 rue Mal Leclerc Caudry	227,00	113,50
AXA 24 rue Roger Salengro Caudry	100,00	50,00
AUX MULTIFRUIITS ET LEGUMES 28 rue Léon Gambetta Caudry	189,58	94,79
ZEN DECO 56 rue de Cambrai Caudry	63,00	31,50
PLANT'ESSENCES 22 rue Léon Gambetta Caudry	171,00	85,50
LES OLIVIERS 4 place De Gaulle Caudry	352,00	176,00
BEEBOX 12 rue Roger Salengro Caudry	75,00	37,50
6EME SENS 19 place De Gaulle Caudry	560,00	200,00
FUSION HAIR 35 rue Faidherbe Caudry	50,00	25,00
AUTO ECOLE GOTRAND 11 rue Roger Salengro Caudry	164,00	82,00
PIECES AUTO 25 rue de St Quentin Caudry	310,00	155,00
LUCIE CONCEPT BEAUTE ET FORMATION 1 rue Jean Lebas Caudry	316,55	158,27
COTE NORD 20 place De Gaulle Caudry	333,33	166,66
LA RENOMMEE CAUDRESIENNE 1 rue de Bruxelles		
TRYSTAN 6 rue Mal Leclerc Caudry		
PHARMACIE CENTRALE 24 place De Gaulle Caudry		
CASA PRESTO 7 place De Gaulle Caudry		

Soit un montant total de subventions de :

5 886,61







Annexe 09.



DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES

Tél. : 03.27.75.70.05
Fax : 03.27.75.70.21

Caudry, le 12 janvier 2022

Le Maire de la Ville de Caudry

A

Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI
3 place Fénelon
CS 40393
59407 CAMBRAI Cedex
A l'attention de Madame Audrey LEROY

Affaire suivie par Madame GABET

Objet : Protocole de temps de travail applicable au 01/01/2022 delib DRH/21-10-2021/Q4
Contrôle de légalité-votre courrier du 14 décembre 2021

Monsieur le Sous-Préfet,

Attaché au respect des règles en vigueur relatives aux droits et devoirs des agents de la Fonction Publique Territoriale, le conseil municipal, par délibération du 21 Octobre 2021 a adopté le nouveau protocole de temps de travail applicable à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Suite à votre courrier cité en objet et à l'échange téléphonique avec vos services, j'ai l'honneur de vous apporter les éléments de réponse suivants :

- Sur la durée annuelle du temps de travail, les éléments de calculs sont repris en page 3 du protocole de temps de travail.

- Sur l'option retenue quant aux modalités d'exercice de la journée de solidarité, la mesure est intégrée au calcul annuel des RTT mettant en application les 1607 heures dans le respect des dispositions de la Loi 2004-626 du 30/06/2004. Les agents disposeront de 15 jours de RTT sur les 16 jours issus du calcul des droits à RTT.

- Sur les cycles hebdomadaires de travail, ceux-ci sont explicités, par service en pages 10 et 11 dudit protocole.

Afin de préciser davantage les éléments mis en place dans le protocole de temps de travail dans le cadre de l'exercice des 1607 heures au 1^{er} janvier 2022, je vous informe, Monsieur le Sous-Préfet, qu'une délibération complémentaire sera proposée à l'approbation du conseil municipal le 26 janvier 2022 après avis du comité technique.

Le régime des congés et RTT, calculés en heures tel que ressortant de l'accord du comité technique du 17 septembre 2021, sera, conformément à la réglementation, décompté en jours dans la délibération à venir.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, en l'expression de mon profond respect.

Très respectueusement

Le Maire,
conseiller départemental,

Frédéric BRICOUT



Cambrai, le 14 DEC. 2021

Direction des relations avec les collectivités
territoriales
Bureau du contrôle de légalité de la commande
publique et de la fonction publique territoriale
Affaire suivie par : Audrey LEROY
Tél. : 03 20 30 52 95
audrey.leroy@nord.gouv.fr

Le Sous-Préfet de Cambrai

à

**Monsieur le Maire
Mairie de Caudry**

59540 CAUDRY

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Protocole de temps de travail applicable au 01/01/2022

Réf. : Délibération DRH/21-10-2021/Q4 du 21 octobre 2021

Par délibération du 21 octobre 2021, reçue en sous-préfecture par voie dématérialisée le 26 octobre 2021, le conseil municipal a adopté le protocole de temps de travail applicable au 1^{er} janvier 2022.

Cette délibération intervient en application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique qui fixe à 1607 heures le temps de travail annuel des agents et supprime la possibilité de maintenir les régimes de travail plus favorables aux agents qui avaient été mis en place avant la loi du 3 janvier 2001.

Cette décision appelle des observations au titre du contrôle de légalité.

A titre liminaire, je vous rappelle que les congés payés ainsi que les RTT se calculent en jours en non en temps horaire.

Par ailleurs :

- La durée annuelle du temps de travail des agents avec le détail du calcul du décompte des journées travaillées et des jours non travaillés ;
- La modalité d'exercice de la journée de solidarité et l'option retenue ;
- Le temps de travail hebdomadaire des agents avec, le cas échéant, le nombre de jours de récupération du temps de travail (RTT) associé à ce temps de travail hebdomadaire et également, si plusieurs temps de travail hebdomadaires existent au sein de la collectivité, les différents services concernés par chaque temps de travail.

n'apparaissent pas dans votre délibération, bien que ces éléments comptent au nombre de ceux qui doivent a minima figurer dans la délibération cadre portant sur le temps de travail.

.../...

1) Sur les réductions du temps de travail (RTT)

En page 10 du protocole relatif à l'organisation du temps de travail, vous précisez :

« Remarque : si les nouvelles dispositions entraînent pour les agents un allongement de la durée de travail effectif quotidienne de 30 min, la prise de jours de congés et de RTT reste calculée sur la durée légale de travail :

- une semaine = 35h00 (et non 37h30)
- une journée = 7h00 (et non 7h30)
- une demi-journée = 3h30 (et non 3h45)
- [..]
- une heure de congé = 1h00 (et non 1h04min30 sec). »

Or, les RTT correspondent à l'écart entre le temps de travail réglementaire (35h) et le temps de travail effectif arrêté dans la collectivité (au cas présent, 37h30), elles sont donc calculées sur la base de la quotité de travail effectif.

2) Journée de solidarité

L'article 6 de la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 précise que la journée de solidarité peut être accomplie selon les modalités suivantes :

- Travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai
- Travail d'un jour de RTT
- Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel

En l'espèce, il conviendrait que votre délibération mentionne la modalité retenue pour la réalisation de la journée de solidarité pour vos agents.

Dans ces conditions, je vous invite à faire procéder au retrait de la délibération du 21 octobre 2021 et à faire réexaminer cette affaire lors d'un prochain conseil municipal, et après avis du comité technique, en tenant compte des observations exprimées ci-dessus.

Je vous informe que le présent courrier proroge le délai me permettant d'exercer le contrôle de légalité et les délais qui me sont impartis aux fins de déférer, le cas échéant.

Mes services restent à votre disposition pour vous informer utilement sur cette affaire.

*A votre disposition pour
en parler si besoin*

Le Sous-Préfet de Cambrai

Raymond YEDDOU

Annexe 015.

CARTE BANCAIRE
CREDIT AGRICOLE
ALPES PROVENCE
0000000421010
CB
LE 08-01-22 A 17-43-41
STATION SERVICE
05500 LA FARE EN CHA
NPSAUR
8207311
43031815400027
XXXXXXXXXXXX4511
08E09CEC188B2C63
501 001 201326 001599
11306
C
MONTANT REEL 109.85 EUR
DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER
MERCI AU REVOIR
018F30AD4F6A
INDICATIONS NON
CONTROLEES PAR L'ETAT
TVA= 18.31 EUR (20.00%)
QUANTITE= 70.01 L
PU= 1.569 EUR/L
PRODUIT= GAZOLE



FLUNCH GRENOBLE ECHIRO
PLACE DE LA GDE MOUCHEROLLE
38130 ECHIROLLES
FRANCE

TEL : 04.76.40.41.01
SIRET 81278534300011
TVA : FR14 812785343
CODE NAF : 5610B

TICKET VENTE

07/01/22 13:34:34 TPV02-002 016-CATIA
Certification: B-0166 - Signature: 2E10
TPV - 7.2.4 - Document n°: 27609
15 Ligne (s) - IMPRIME: 01 FGIS

Qty	Designation	TTC	TVA
1	SEVEN UP FREE 50CL	2.80	3
1	SALADE MAROCAINE POULET	3.25	3
1	BEIGNET DE COLIN	7.95	3
	SAUCE TARTARE		
1	TROPICANA POMME	2.10	3
	JUS DE FRUITS 20CL		
1	FLAN PATISSIER	2.35	3
1	JAMBON ROTI A LA DECOUPE	8.95	3
1	STEAK HACHE XL	7.95	3
	FACON BOUCHERE		
1	VIN ROSE PAYS VAUCLUSE 13.	4.90	2
	DOMAINE GROS PATA PICHET 50		
1	ASSIETTE CHARCUTIERE	3.95	3
1	ASSIETTE CHARCUTIERE	3.95	3
1	BAGUETTE BLEU BLANC COEUR	1.15	3
1	BEURRE	0.35	3
1	ORANGINA JAUNE 50CL	2.80	3
1	TENNESSEE ROSTI BURGER	7.95	3
1	TENNESSEE ROSTI BURGER	7.95	3
	TOTAL TICKET	68.35	

TOTAL TTC 68.35 EUR

Code	Taux	HT	TVA	TTC
3	10.00%	57.68	5.77	63.45
2	20.00%	4.08	0.82	4.90
Total		61.76	6.59	68.35

Carte Bancaire Euro 68.35 EUR

15 Produit(s) V.S.P. Ticket 27609



Pour mieux vous
satisfaire
DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS
Sur ditesnous.flunch.fr

**

**PAUL
HRC**

AUTOROUTE A31
21220 GEUREY FRANCE
SIRET:37945523100447 NAF:56.0A TVA:FR89379455231
Tél :

CHRISTELLE

1	MIXTE	5.60	E
1	DEJ 2 MAXI	10.70	X
1	DEJ 2 MAXI	10.70	X
1	DEJ 2 MAXI	10.70	X
1	DIEPPOIS	-	E
1	MIXTE	5.60	E
1	DIEPPOIS	-	E
1	DIEPPOIS	-	E
1	FLAN NATURE PART	-	B
1	ANGLAISE ABRICOTS	-	B
1	GRILLE POMMES	2.90	B
1	ANGLAISE ABRICOTS	-	B
1	SPRITE 50CL PET	-	B
1	COCA COLA 5JPET	-	B
1	TROPICANA POMME 25CL	-	B

TOTAL 46.20

	HT	TVA	TTC
B TVA 5.50 %	18.99	1.04	20.03
E TVA 10.00	23.79	2.38	26.17

42.78 3.42

CARTE BLEUE 46.20

15 ARTICLES

(PASSAGE)

To:017 Doc:126638 Lg:6 B0002 zkY- SPIN.MANF01.1N
DIMANCHE 09-01-2022 13:47:24 (A EMPORTER)
Cle 16-Serv:16 Caisse 1 Num:0011840/001

Montants exprimés en Euros

Donnez-nous votre avis
en flashant ce QRCode



PDFC une copionna do unho ucita 0 ATENTAT

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Caudrésis - Catésis

Aux

Maires de la CA2C

Beauvois-en-Cis, le 20 décembre 2021

Réf : OL/FD-2021/172

Affaire suivie par Monsieur LEVEAUX – Directeur Général des Services

Objet : Rapport quinquennal portant sur l'évolution du montant des attributions de compensation entre la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis et ses communes membres

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

L'article 148 de la loi de finances pour 2017 a modifié le régime des attributions de compensation et a prévu une mesure d'information aux communes sur l'évolution des attributions de compensation.

Ainsi tous les cinq ans, le Président de l'intercommunalité doit présenter un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI. Ce rapport donnant lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI est acté par une délibération spécifique.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis a délibéré sur le sujet le lundi 13 décembre 2021.

Aussi, conformément au dernier alinéa du 2° du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, je vous fais parvenir ledit rapport accompagné de la délibération 2021/137.

Veillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Maire du Cateau-Cambrésis
Conseiller Régional

Serge SIMEON



Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bevillers
Bousières-en-Cis
Briastre
Busigny
Camières
Cattillon-sur-Sambre
Callenières
Caudry
Caullery
Clary
Delhéries
Élincourt
Estournel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honninchy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Fommereuil
Ligny-en-Cis
Malingcourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaudourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2021 – 18h00

Délibération n°2021/137

Date de convocation : 3 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Busigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (53 titulaires et 1 suppléant) :

BASQUIN Alexandre, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) :

DOYER Claude, BONIFACE Patrice, PLATEAU Marc

Membres absents (5) :

WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, GERARD Jean-Claude, BASQUIN Etienne, SOUPLY Paul

Membres ayant donné procuration (12) :

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, BALÉDENT Matthieu à RICHOMME Liliane, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis à POULAIN Bernard, HISBERGUE Antoine à BONIFACE Didier, MATON Audrey à PRUVOT Brigitte, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine à POULAIN Bernard, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEL Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillets
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Cattillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estoumel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnachy
Irichy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Mallincourt
Mareiz
Maurois
Mazinghien
Monlay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Laz-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Wallincourt-Selvigny

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 059-200030633-20211213-2021_137-DE

Délibération n°2021/137 : Portant présentation du rapport quinquennal de l'évolution des attributions de compensation entre la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis et ses communes membres

En application de l'article 148 de la loi de finances pour 2017 un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI, doit être présenté tous les cinq ans par le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Cette mesure a été codifiée au dernier alinéa du 2° du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, en vertu duquel :

« Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Cette disposition est entrée en vigueur à compter de la publication de la loi de finances pour 2017. Ce qui signifie qu'elle va s'appliquer pour la première fois en 2021. Les EPCI ont donc jusqu'au 31 décembre 2021 pour établir ce rapport, le présenter et délibérer.

Le rapport quinquennal 2017-2020, en annexe, présente les évolutions des dépenses liées à l'exercice de compétences transférées à la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis au regard des attributions de compensation communales.

Le montant des attributions de compensation versées aux communes par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis est de 13 121 K€ au 31/12/2020 pour 15 171 K€ au 31/12/2017.

Sa variation est principalement liée à l'intégration du pacte financier puis des transferts de compétence en lien avec les évolutions statutaires de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- Débattre de l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale ;
- Prendre acte du débat et du rapport quinquennal portant sur l'évolution du montant des attributions de compensation entre la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis et ses communes membres ;
- Transmettre celui-ci aux communes membres.

Document annexé : *Rapport Quinquennal des Attributions de compensation*

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 17 décembre 2021 et de la publication le
17 décembre 2021

Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 17 décembre 2021

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional



Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-200030633-20211213-2021_137-DE



Rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

Décembre 2021

Rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

En application de l'article 148 de la loi n°2016-1917 de finances pour 2017, un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI, doit être présenté tous les cinq ans par le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Cette mesure a d'ailleurs été codifiée au dernier alinéa du 2° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, en vertu duquel :

" Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les EPCI ont jusqu'au 31 décembre 2021 pour établir ce rapport et en débattre.



COMPETENCES TRANSFEREES :

- Développement économique : coût moyen annuel 467 K€ :

En matière de développement économique, l'ambition de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) a été de déployer des actions sur l'ensemble de son territoire.

La CA2C contribue à la création de richesses et d'emplois, avec son implication dans le financement des organismes tels que La Mission locale, Initiative Cambrésis, Cambrésis Emploi et Cambrésis Développement Économique.

La CA2C favorise le maintien et renforce le tissu économique local en consolidant le lien avec les entreprises du territoire, en les soutenant dès leur création et en les accompagnant tout au long de leur développement.

- Développement touristique : coût moyen annuel 268 208 € (hors investissement)

La CA2C finance et soutient l'Office de Tourisme du Cambrésis, outil de promotion et de développement touristique, notamment avec la mise à disposition de locaux et de personnel. La CA2C s'efforce de construire une destination touristique reconnue et contribue à véhiculer une image positive et dynamique du territoire, indispensable pour renforcer son attractivité, et accueillir les visiteurs et de futurs investisseurs.

- Aménagement des espaces et protection : coût moyen annuel 303 490 €

La CA2C finance le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis, devenu Pôle d'Équilibre Territorial et Rural. Outil technique et financier, le Pays du Cambrésis accompagne les projets et les initiatives des acteurs du territoire liés à l'aménagement durable et au développement économique local.

La CA2C soutient financièrement la SDA, qui prend en charge des animaux errants sur tout le territoire communautaire.

Pour exercer la compétence traitement et collecte des déchets, la CA2C adhère au syndicat inter arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets, (SIAVED). Afin de financer cette compétence, la CA2C lève la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au taux de 16,61%.

Compétences	2017 (€)	2018 (€)	2019 (€)	2020 (€)
Développement économique (hors foncier)	413 195	425 393	498 757	531 976
Développement Touristique (hors investissement)	240 151	291 505	279 946	261 233
Aménagement des espaces communautaire et protection (SDA et Pays du Cambresis)	302 031	303 442	293 617	314 873



Rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

Dépenses totales	955 377	1 020 340	1 072 320	1 108 082
Charge transférée déduites des AC (recette)	523 483	523 483	523 483	523 483
Reste à charge	- 431 894	- 496 857	- 548 837	- 584 599

Ces trois thématiques sont indissociables car elles ont été financées par une taxe additionnelle, donc par une recette non fléchée.

- **Eclairage public (EP)**

	2017 (€)	2018 (€)	2019 (€)	2020 (€)
Consommation EP	1 019 783	856 432	999 391	839 404
Investissement EP (hors déploiement LED)	525 287	534 077	450 029	478 102
Service EP (personnel & outillage)	156 061	161 342	136 689	123 575
Dépenses totales	1 701 131	1 551 851	1 586 109	1 441 081
Charge transférées (recette)	1 435 901	1 544 067	1 544 067	1 418 227 €
Reste à charge à la Ca2C	-265 230	-7 784	-42 042	-22 854

Au-delà de la compétence initiale (prise en charge des consommations EP, maintenance des 11 000 points lumineux et entretien du parc), la CA2C a souhaité moderniser le parc en développant de l'éclairage LED (1^{er} phase coût 2017-2020 : 1 317 598 €).

L'économie engendrée sur les consommations a permis d'équilibrer la compétence.

La CA2C a acté la seconde phase de déploiement entre 2021-2024 (coût 800 000 €).

De plus pour contribuer à la préservation de l'environnement, en luttant contre la pollution lumineuse et maîtriser les consommations énergétiques, le conseil a voté l'extinction de l'éclairage public du lundi au vendredi de 23h à 5h.



- **Espaces nautiques intercommunaux**

	2017	2018	2019	2020
Coût net	3 273 010 €	3 183 082 €	2 802 419 €	2 817 990 €
Charge transférées (recette)	274 682 €	245 800 €	245 800 €	245 800 €
Reste à charge à la Ca2C	- 2 998 328	- 2 937 282	- 2 556 619	- 2 572 190

*Hors remboursement emprunt anticipé 4 500 000 €

Initialement calculé sur 75% du déficit des deux piscines communales situées, historiquement, à Caudry et au Cateau-Cambrésis.

La Communauté d'Agglomération a créé de deux espaces nautiques offrant une expérience sportive et de loisirs unique sur le territoire : apprentissage et perfectionnement à la natation, activités aquatiques de remise en forme, espaces fitness et cardio, de bien être avec sauna et hammam.

- **Petite enfance**

	2017	2018	2019	2020
Coût net fonctionnement	418 524 €	477 492 €	320 042 €	367 944 €
Charges transférées (recette)	84 852 €	84 852 €	84 852 €	84 852 €
Reste à charge de la Ca2C	- 333 672	-392 640	- 235 190	- 283 092

La CA2C a élargi son champ de compétence en reprenant la compétence « petite enfance ». Et ce à la suite de la fusion entre la communauté de commune du Caudrésis et de la Communauté commune du Pays de Matisse. Cette compétence était financée par la taxe professionnelle de Zone, aucun transfert n'a été acté pour la communauté du pays de Matisse.

Concernant les communes menant une politique en faveur de la petite enfance (Caudry, Walincourt-Selvigny, Beauvois et Bertry), la CLECT a décidé de mutualiser 25% de ces dépenses pour intégrer le caractère partiellement « intercommunal » des structures d'accueil. Autrement-dit, les dépenses de fonctionnement ont subi une réfaction de 25%.

La CA2C a développé la politique en faveur de la petite enfance en complétant son maillage territorial avec l'installation d'un multi-accueil intercommunal sur la commune d'Avesnes-les-Aubert.



Rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

- Aire d'accueil des gens du voyage

	2017	2018	2019	2020
Coût net	- 52 403 €	- 1 371 €	+ 5 432 €	+ 1 882 €
Charge transférées (recette)	16 549 €	16 549 €	16 549 €	16 549 €
Reste à charge Ca2C	-35 854	15 178	21 981	18 341

La loi NOTRe du 7 août 2015 acte le **transfert à titre obligatoire de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage »** aux communautés de communes. L'excédent cumulé sur les quatre dernières années permet de financer la réhabilitation lourde de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale située sur la commune de Caudry à hauteur de 24% de l'autofinancement restant.

- Gestion des eaux, assainissement, GEPU.

	2017	2018	2019	2020	2021
Coût net	- €	- €	- €	1 303 875 €	1 418 100 €
Charges transférées (recette)	- €	- €	- €	1 465 940 €	1 480 846 €
Reste à charges Ca2C				162 065	62 746

Au 1^{er} janvier 2020, la compétence GEPU est devenue une compétence obligatoire des communautés d'agglomération. Cette compétence a été transférée au SIDEN SIAN.

En 2020, la compétence GEPU a été assurée pour plusieurs communes par le biais d'un contrat de gérance financé sur le budget assainissement.

Concernant l'eau et l'assainissement le montant prélevé est égal au montant des emprunts supportés par la CA2C.

- Protection et mise en valeur de l'environnement (brigade verte- pacte financier)

	2017	2018	2019	2020
Coût net	1 082 378 €	1 187 925 €	1 329 622 €	1 359 457 €
Charges transférées (Pacte financier)			622 367 €	655 330 €
Reste à charges Ca2C	- 1 082 378	-1187925	- 707 255	- 704 127



Compétences fiscalisées :

- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, article L211-7 du code de l'environnement (cotisation SMABE, SMACEA...)**

	2017	2018	2019	2020
Coût	322 596	339 494	462 542€	472 295
Taxe GEMAPI		447 046	447 005	446 345
Coût net	-322 596	107 552	-15 537	-25 950
Charge transférées (recette)	68 596 €	68 596 €	68 596 €	68 596 €
Reste à charges Ca2C	-254 000	176 148	53 059	42 646

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018. Sur le territoire de la CA2C, elle est déléguée à trois syndicats : SMABE, SMAECEA et SMBS.

- **Déchets**

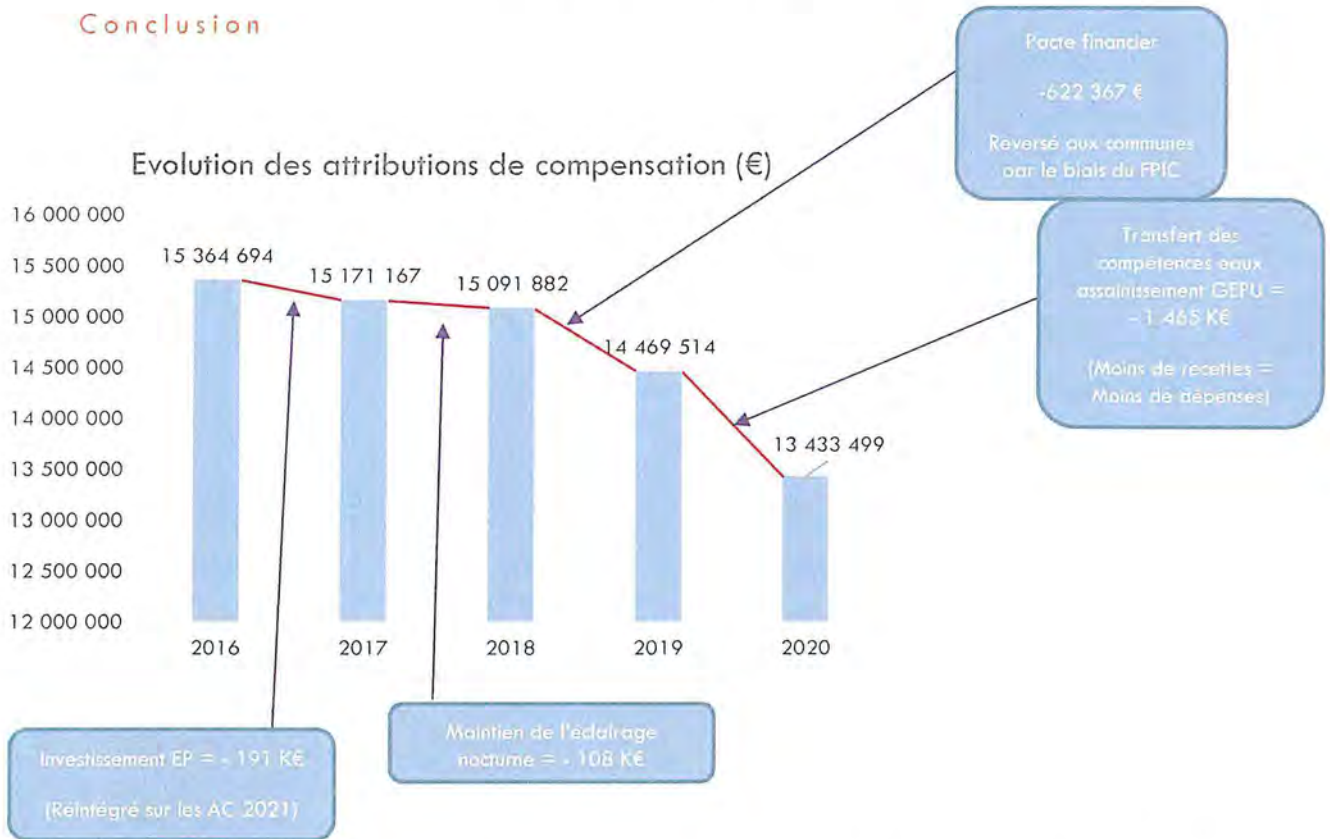
	2017	2018	2019	2020
Dépenses	7 090 498 €	7 004 692 €	6 678 197 €	6 625 559 €
Recette TEOM	6 519 331 €	6 615 341 €	6 763 624 €	6 829 557 €
Reste à charges Ca2C	- 571 167 €	- 389 351 €	- 85 427 €	+ 203 998 €

Le service d'enlèvement et de traitement des déchets est financé par l'impôt, et le montant payé est totalement indépendant de l'utilisation du service. Cette compétence est assurée par le SIAVED.



Rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

Conclusion



Le montant des attributions de compensation versées aux communes par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis est de 13 121 K€ au 31 décembre 2020 pour 15 364 K € au 31 décembre 2016.

Sa variation est principalement liée à l'intégration du pacte financier puis des transferts de compétence en lien avec les évolutions statutaires de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.



Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Caudrésis - Catésis

Aux

Maires de la CA2C

Beauvois-en-Cis, le 20 décembre 2021

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Caillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Delières
Élincourt
Estoumel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Mauris
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outreaux
Walincourt-Saivigny

Réf : OL/FD-2021-169

Affaire suivie par Monsieur LEVEAUX – Directeur Général des Services

Objet : Rapport d'activité 2020 de la CA2C

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Lors de la réunion plénière du 13 décembre 2021, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) ont acté la présentation du rapport d'activité 2020.

Pour rappel, ce rapport retrace les actions et projets menés au cours de l'année écoulée au sein de la Communauté d'Agglomération.

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, je vous fais parvenir ledit rapport pour communication à votre conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de votre commune à l'organe délibérant de la CA2C sont entendus.

Veillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Maire du Cateau-Cambrésis
Conseiller Régional

Serge SIMEON



Communauté d'Agglomération
Caudrésis-Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2021 - 18h00

Délibération n°2021/139

Date de convocation : 3 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Busigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (53 titulaires et 1 suppléant) :

BASQUIN Alexandre, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémie, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) :

DOYER Claude, BONIFACE Patrice, PLATEAU Marc

Membres absents (5) :

WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, GERARD Jean-Claude, BASQUIN Etienne, SOUPLY Paul

Membres ayant donné procuration (12) :

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, BALÉDENT Matthieu à RICHOMME Liliane, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis à POULAIN Bernard, HISBERGUE Antoine à BONIFACE Didier, MATON Audrey à PRUVOT Brigitte, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine à POULAIN Bernard, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémie est élu secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Bousnières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Caillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnin
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Marelz
Maurois
Mazinghen
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambral
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Wallincourt-Selvigny

Délibération n°2021/139 : Portant présentation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis 2020

Monsieur le Président informe l'assemblée que conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, il présente et transmet le rapport d'activité 2020 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

Ce rapport devant faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire en séance publique.

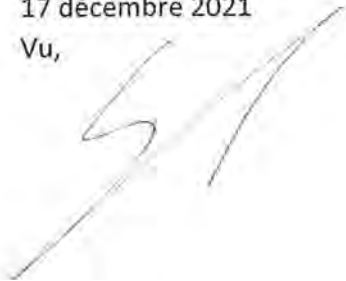
Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour l'année 2020.

Document annexé : Rapport d'activités 2020 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 17 décembre 2021 et de la publication le
17 décembre 2021

Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 17 décembre 2021

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional



Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

Rapport d'activité 2020



Avesnes-les-Aubert, Bazuel, Beaumont-en-Cambrésis, Beauvois-en-Cambrésis, Bertry, Béthencourt, Bévillers, Boussières-en-Cambrésis, Briastre, Busigny, Carnières, Catillon-sur-Sambre, Cattenières, Caudry, Caullery, Clary, Dehéries, Élincourt, Estourmel, Fontaine-au-Pire, Haucourt-en-Cambrésis, Honnechy, Inchy, La Groise, Le Cateau-Cambrésis, Le Pommereuil, Ligny-en-Cambrésis, Malincourt, Marez, Maurois, Mazinghien, Montay, Montigny-en-Cambrésis, Neuville, Ors, Quiévy, Rejet-de-Beaulieu, Reumont, Saint-Aubert, Saint-Benin, Saint-Hilaire-lez-Cambrai, Saint-Souplet-Escaufourt, Saint-Vaast-en-Cambrésis, Troisvilles, Villers-Outréaux, Walincourt-Selvigny.



L'édito



Serge SIMÉON

Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Le rapport d'activité 2020 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) est un document de référence (obligatoire) qui expose le bilan des actions engagées par l'EPCI sur une année civile.

2020 fut une année particulièrement difficile. Le contexte sanitaire n'a guère évolué malgré la promesse du lancement de la campagne de vaccination prévue en cette fin décembre.

Le virus a fortement impacté tous les citoyens, le monde économique, les entreprises et nos artisans locaux.

Malgré ces circonstances, la CA2C a continué de fonctionner tout au long de l'année. Nos agents des brigades vertes, peinture, patrimoine et de l'éclairage public ont continué d'œuvrer sur l'ensemble du territoire. Les dossiers administratifs ont été traités dans les délais, divers projets sont en cours de réalisation ou récemment achevés comme le nouvel espace enfance "Auguste et Charles Seydoux" au Cateau-Cambrésis. Je tiens

à souligner le travail remarquable de nos agents du crématorium qui ont parfaitement su gérer une grosse augmentation de leur activité dû à la fermeture du crématorium de Haumont et des décès liés à la COVID. Enfin, certains services ont été logiquement ralentis tels que nos actions en milieu scolaire ou encore l'accès à nos espaces nautiques (près de 6 mois de fermeture imposée par le gouvernement).

Je souhaite aussi au nom du conseil communautaire rendre un vibrant hommage à notre ami et collègue Daniel Blairon (maire de Quiévy) décédé le 16 octobre 2020 des suites de la COVID. C'était un homme et un élu remarquable à bien des égards ! Il va beaucoup nous manquer.

Je porte l'espoir que 2021 sera l'année de transition qui ramènera les indicateurs économiques, sociaux et culturels au beau fixe et que le tourbillon de la vie reprenne enfin.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Serge SIMEON
Président de la CA2C,
Maire du Cateau-Cambrésis
Conseiller régional délégué

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

S E O

ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

Sommaire

Édito Page 2	Les ressources humaines Page 17
Carte d'identité Page 3 et 4	Les marchés publics Page 18
Le bureau Page 5	Les espaces nautiques Page 19
Les conseillers Page 6	Le Crématorium Page 20
Organigramme des services Page 7	La gestion des déchets Page 21
Les compétences Page 8	La petite enfance Page 22
Le budget Page 9	Les chemins de randonnée Page 23
Le développement économique Page 10 et 11	Le Tourisme Page 24
L'habitat Page 12	Adhésions aux organismes Page 25
Le déploiement de la fibre numérique Page 13	Le pôle d'entreprises Page 26
Les brigades Page 14	
Le service culturel Page 15	
L'éclairage public Page 16	

Carte d'identité

Nom :

Communauté d'Agglomération
du Caudrésis-Catésis

Siège social :

Rue Victor Watremez
RD 643 - ZA le bout des 19
59157 Beauvois-en-Cis

Président :

Serge Siméon
Maire du Cateau-Cambrésis
Conseiller régional délégué

Élus communautaires :

74 conseillers

Bureau communautaire :

1 Président
9 puis 12 Vice-Présidents*
*(depuis le 10 juillet 2020)
au lieu de 15 possibles selon la loi

Superficie :

372 Km²

Population 2019 :

64 841 habitants (source INSEE)

Communes membres :

Avesnes-les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cambrésis
Beauvois-en-Cambrésis
Bertry
Béthencourt
Béwillers
Boussières-en-Cambrésis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cambrésis
Honnechy
Inchy

Logo :



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021


Affiché le

520

ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cambrésis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cambrésis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cambrésis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 
ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE



Le bureau


Serge Siméon



Président

Maire du Cateau-Cambrésis
Conseiller régional délégué
Hauts-de-France

Dani

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 
ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE



Vice - Présidents jusqu'aux élections municipales
du 15 mars et 28 juin.

Jacques Olivier



Vice-Président
Maire de Bertry

Transport, mobilité, foncier et
crématorium.

Frédéric Bricout



Vice-Président
Maire de Caudry

Développement économique et
communication.

Henri Quoniou



Vice-Président
Maire de Saint-Souplet-
Escaufourt

Petite enfance, actions en milieu scolaire
et suivi déploiement de la fibre.

Axelle Doerler



Vice-Présidente
Adjointe au maire
de Villers-Outréaux

Finances.

Alexandre Basquin



Vice-Président
Maire d'Avesnes-les-Aubert

Habitat, insalubrités, Plan Local de
l'Habitat (PLH).

Véronique Nicaise



Vice-Présidente
Maire de Saint-Benin

Eau, assainissement, GEPU* et
GEMAPI**.

Fabrice Baccout



Vice-Président
Maire de Beaumont-en-Cis

Suivi des brigades, Travaux et
voiries communales.

Laurence Ribes



Vice-Présidente
Maire de Montay

Tourisme et ruralité.

Stéphane Jumeaux



Vice-Président
Maire de Saint-Vaast-
en-Cambrésis

Emploi, Formation et développement
durable.

Joseph Modarelli



Vice-Président
Ajoint au maire du
Cateau-Cambrésis

Espaces nautiques intercommunaux.

Michel Hennequart



Vice-Président
Maire de Mazinghien

Représentations extérieures.

Pierre-Henri Dudant




Vice-Président
Maire de Bévillers

Plateaux sportifs et aires d'accueil des gens
du voyage.

Les conseillers



Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 
ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

TITULAIRES : Les élections municipales du 15 mars et 28 juin ont eu un impact sur le renouvellement du conseil communautaire.
Les nouveaux conseillers ont siégé pour la première fois lors du conseil d'installation du 10 juillet 2020 à Caudry.

Avesnes-les-Aubert

Alexandre **BASQUIN**

Denise **LESAGE***

Carole **PORTIER**

Vincent **WAXIN**

Bazuel

Jean-Félix **MACAREZ**

Beaumont-en-Cambrésis

Hubert **DÉJARDIN***

Fabrice **BACCOUT**

Beauvois-en-Cambrésis

Yannick **HERBET**

Virginie **MERESSE-DELSART**

Virginie **LE BERRIGAUD***

Bertry

Nathalie **GAVE**

Jacques **OLIVIER**

Béthencourt

Christian **PAYEN***

Paul **SOUPLY**

Béwillers

Pierre-Henri **DUDANT**

Boussières-en-Cambrésis

Laurent **LOIGNON**

Briastre

Jean-Pierre **THIEULEUX***

Jacques **LESNE**

Busigny

Christian **PECQUEUX***

Brigitte **ROLAND-BEC***

Didier **MARECHALLE**

Nicole **GOURMEZ**

Carnières

Marie-Lise **MARLIOT***

Sandrine **HOTTON**

Catillon-sur-Sambre

Francis **LEBLON***

Brigitte **LEDUC**

Cattenières

Dominique **LAMOURET***

Daniel **FORRIERES**

Caudry

Alban **BAJODEK***

Agnès **BÉRANGER**

Didier **BONIFACE**

Frédéric **BRICOUT**

Denis **COLLIN**

Régine **DHOLLANDE***

Pierre **LÉVÊQUE***

Anne-Sophie **MÉRY-DUEZ**

Bernard **POULAIN**

Brigitte **PRUVOT**

Liliane **RICHOMME**

Alain **RIQUET**

Francis **STOCLET***

Martine **THUILLEZ**

Sandrine **TRIOUX**

Matthieu **BALEDENT**

Claude **DOYER**

Antoine **HISBERGUE**

Audrey **MATON**

Caulley

Alain **GOETGHELUCK**

Clary

Gérard **TAISNE***

Marie-Josée **DEPREZ**

Dehéries

Gilles **PELLETIER**

Élincourt

Pierre **LAUDE**

Estourmel

Bernard **PLET**

Fontaine-au-Pire

Jean-Claude **GÉRARD**

Haucourt-en-Cambrésis

Patrice **BONIFACE**

Honnechy

Bertrand **LEFEBVRE**

Inchy

Jean-Louis **CAUDRELIER***

Etienne **BASQUIN**

La Groise

Karine **ÉLOIR***

Aymeric **DEMADE**

Le Cateau-Cambrésis

Charles **BLANGIS***

Laurent **COULON**

Annie **DORLOT***

Bruno **MANNEL***

Joseph **MODARELLI**

Isabelle **PIÉRARD***

Serge **SIMÉON**

Sylvie **CLERC**

Matthieu **DAVOINE**

Stéphanie **PLATEAUX**

Joëlle **MANESSE**

Le Pommereuil

Marc **DUFRENNE***

Pascal **PAQUET**

Ligny-en-Cambrésis

Pascal **FOULON***

Janine **TOURAINNE***

Julien **LEONARD**

Christelle **MERIAUX**

Malincourt

Marc **PLATEAU**

Maretz

Pascal **LÉVÊQUE***

Didier **KHEL**

Maurois

Pascal **COQUELLE***

Bernadette **DUBUIS**

Mazinghien

Michel **HENNEQUART**

Montay

Laurence **RIBES**

Montigny-en-Cambrésis

Francis **GOURAUD**

Neuvilly

Didier **BLEUSE***

Ludovic **HAVART**

Ors

Jacky **DUMINY***

Bruno **VILLAIN**

Quiévy

Daniel **BLAIRON** (décédé le

16 octobre 2020).

Sylvain **HALLE** (intérim)

Rejet-de-Beaulieu

Augustine **NOIRMAIN**

Reumont

Jean-Pierre **RICHEZ**

Saint-Aubert

Daniel **CATTIAUX***

Pascal **GERARD**

Saint-Benin

Véronique **NICAISE**

Saint-Hilaire-lez-Cambrai

Maurice **DEFAUX**

Saint-Souplet-Escaufourt

Henri **QUONIOU**

Saint-Vaast-en-Cambrésis

Stéphane **JUMEAUX**

Troisvilles

Pascal **ROELS***

Jérémy **RICHARD**

Villers-Outréaux

Jean-Paul **CAILLIEZ***

Patrice **QUEVREUX**

Axelle **DOERLER**

Walincourt-Selvigny

Daniel **FIÉVET***

Jérôme **MELI**

Chantal **WAEYENBERGE -**

MAILLY

En résumé



74
Conseillers
titulaires



5
Conseils
Communautaires



170
Délibérations

* les conseillers ne siégeant plus au conseil communautaire suite aux élections municipales.

Organigramme



PRÉSIDENT

M. Serge SIMÉON



DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

M. Olivier LEVEAUX
dls@caudresis-catesis.fr



www.caudresis-catesis.fr

PÔLE ADMINISTRATIF



GESTION DES FINANCES

Mme Carole DEPOILLY
cdpoilly@caudresis-catesis.fr



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Yann BONNAIRE
ybonnaire@caudresis-catesis.fr



RESSOURCES HUMAINES

Mme Angélique MARION
dnh@caudresis-catesis.fr



SERVICE COMPTABILITE

Mme Élodie DARTUS
edartus@caudresis-catesis.fr



SERVICE CULTUREL - ANIMATION EN MILIEU SCOLAIRE

Mme Armelle DEHON
adehon@caudresis-catesis.fr



PETITE ENFANCE - HABITAT

Mme Corynne HUYGEN
chuygen@caudresis-catesis.fr



Mme Angéla LEFEBVRE
alefebvre@caudresis-catesis.fr



Mme Émille SERPILLON
eserpillon@caudresis-catesis.fr



JURISTE - MARCHÉ PUBLIC

Mme Marie CASANOVA
mcasanova@caudresis-catesis.fr



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Mme Dorothée DECAUX
secretariat@caudresis-catesis.fr



ACCUEIL - ADMINISTRATIF

M. Gilles GOSSELET
accueil@caudresis-catesis.fr



COMMUNICATION

M. Guillaume MAHY
gmahy@caudresis-catesis.fr

PÔLE TECHNIQUE



SERVICES PEINTURE, PATRIMOINE ET ÉCLAIRAGE PUBLIC
M. Pascal BLUMENTHAL
pblumenthal@caudresis-catesis.fr



SERVICE ESPACES VERTS
M. Bruno LECLERCQ
st.caubry@caudresis-catesis.fr



LOGISTIQUE
M. Didier RUE
drue@caudresis-catesis.fr




SECRÉTAIRE SERVICE TECHNIQUE ET ACCUEIL
Mme Corinne DUFOUR
st.caudry@caudresis-catesis.fr

Chefs d'équipes :

M. Nathan BLAVOET : Eclairage public
M. Pascal GUSTIN : Espaces verts
M. David BREUX : Patrimoine
M. Serge GRIERE : Peinture

CA2C
Communauté d'Agglomération
Caudrésis-Catésis

Départ en retraite : Henri FLAMAND

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 
ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE




 Rue Victor Watremez
RD 643 - ZA le bout des 19
59157 Beauvois-en-Cambrésis

 03 27 75 84 79

 accueil@caudresis-catesis.fr

SERVICES TECHNIQUES - Caudry



 39 rue de Ligny
59540 Caudry

 03 66 32 24 99

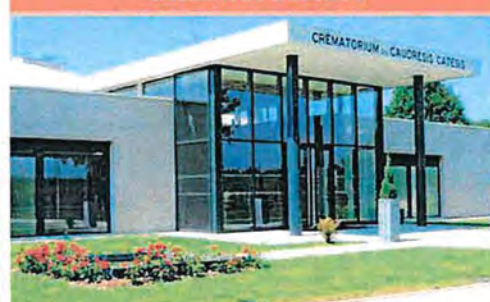
SERVICES TECHNIQUES - Le Cateau-Cis



 Route du Pommereuil
59360 Le Cateau-Cambrésis

 03 66 32 24 99

CRÉMATORIUM



DIRECTRICE

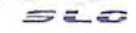
Mme Stéphanie DENIEZ
crematorium@caudresis-catesis.fr

03 27 75 17 71

Vanessa LOGUIER - Didier RUE - Anthony LÉGER - Henri FLAMAND (départ Octobre).

Les compétences

COMPETENCE

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 
ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

En résumé

Obligatoires

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	GEMAPI*	COLLECTE DES DÉCHETS ET DÉCHÈTERIES	TRANSPORTS	POLITIQUE DE LA VILLE	ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
							

GEMAPI* : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Optionnelles

PETITE ENFANCE	VOIRIE COMMUNAUTAIRE	PLATEAUX SPORTIFS	ESPACES NAUTIQUES INTERCOMMUNAUX
			

Facultatives

ÉCLAIRAGE PUBLIC	ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE	TOURISME	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	SANTÉ	CRÉMATORIUM	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
						

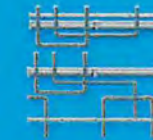
NOUVELLES COMPÉTENCES

Au 1^{er} janvier 2020, la communauté d'agglomération du caudrésis et du catésis intègre deux nouvelles compétences obligatoires :

EAU ET ASSAINISSEMENT



GEPU*



GEPU* : Gestion des eaux pluviales urbaines

Si la plupart des communes ont délégué ces compétences, certaines les gèrent encore directement (régie communale).

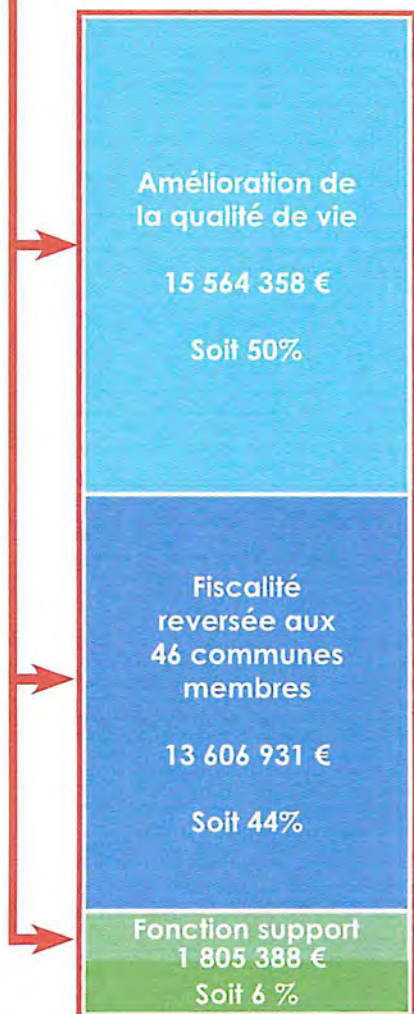
Les communes de Malincourt en séance du 17 juin 2019 et Fontaine-au-Pire en séance du 22 mai 2020 ont sollicité la création d'une régie intercommunale.

Le budget 2020

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

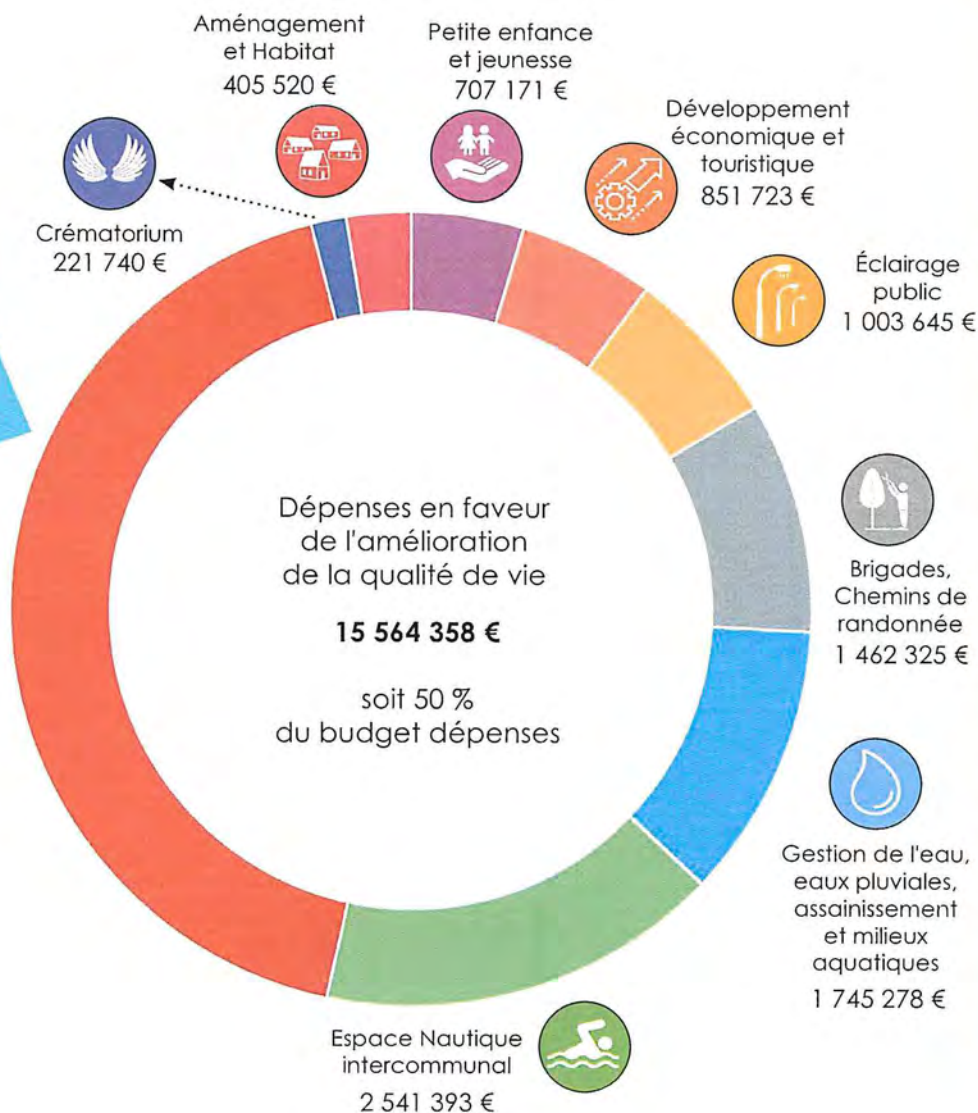
En résumé

BUDGET :
30 976 677 €



Détails


Gestion des déchets
6 625 559 €



33 476 677 €
de budget
(fonctionnement et investissement)



44 %
du budget reversé
aux communes
membres de la
CA2C.

2,5 M €
d'investissements
prévus



(rénovation éclairage public, matériel espaces brigades, aides aux communes et entreprises, travaux crèches et zones d'activités, etc.).

Le développement économique

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

En résumé

2^e compétence de l'intercommunalité, le développement économique occupe une place centrale dans la politique de promotion du territoire. Au sein d'un bassin de vie d'environ 65 000 habitants, la CA2C compte un tissu économique dynamique et varié alliant une belle mixité de paysages agricoles et de zones urbanisées. Bien que 90 % des entreprises sur le territoire soient des TPE, la CA2C compte de grands groupes qui se développent et prospèrent : la Sicos (L'Oréal), SASA industrie, Nestlé-Buitoni, Duflot, Trémois, etc.

Les missions du service développement économique s'articulent autour de deux axes majeurs :

- La gestion du foncier et de l'immobilier à destination d'activités économiques (offrir aux entreprises et aux porteurs de projets des possibilités d'implantations - accompagner les projets *selon conditions* des entreprises sur le territoire - créer, aménager, entretenir et gérer les zones d'activités).
- L'accompagnement financier des entreprises locales dans leurs projets de développement, de création ou de reprise (soutenir le maintien ou la création de commerces de centre-ville - veiller à garder une offre commerciale et artisanale en zones rurales - encourager la construction, l'extension ou la réhabilitation de bâtiments d'activités).

Toutes ses missions ont pour objectifs finaux : le maintien et la création d'emplois, de services à la population et le développement de l'attractivité du territoire.

Propriétés bâties à la CA2C à vocation d'activités économiques :

L'intercommunalité possède plusieurs bâtiments :

- Le pôle d'entreprises à Beauvois-en-Cis (voir page 27) dont l'intégralité des locaux est occupée par 7 entreprises (50 emplois) et un centre de formation (une 50^e de stagiaires + 3/4 emplois).
- Les bâtiments relais de Bertry (4 cellules de 250m²) toutes occupées et de Walincourt-Selvigny (atelier 470 m² et bureaux 130 m²) occupés jusqu'à janvier 2021.
- Le site logistique de Cattenières avec un ensemble immobilier de 15 000 m² vacant depuis novembre 2019.
- Un bâtiment de stockage "ex-challenge" (1 700 m²) à Beauvois-en-Cambrésis occupé jusqu'à mars 2021.

- Deux locaux commerciaux : l'un à Catillon-sur-Sambre (petit commerce de proximité - alimentation), l'autre situé à Ors (estaminet), sont loués.

Activité immobilière 2020 :

- Cession d'un bâtiment de stockage (750m²) rue de la Sucrierie à Caudry au profit de la société STC 59.

- Cession du bâtiment « MIC » de Beauvois-en-Cis (4000m²) au profit de l'entreprise Printy Colors.

- Fin de bail avec la société Marpa à Beauvois en Cis, résiliation de mise à disposition de la CA2C et démolition dans le cadre de la gestion de friche LESTRA.



50
projets
subventionnés*

*(de 1 500 à
15 000 €).



6
Zones d'activité
économique à gérer
(entretien,
maintenance des
bâtiments, projet
d'extension).




210 000 €
de subventions
octroyées au titre du
développement des
entreprises.



123
entreprises
rencontrées.

Le développement économique

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
 Reçu en préfecture le 17/12/2021
 Affiché le 
 ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

La CA2C dispose de nombreux atouts d'attractivités pour les entreprises en recherche d'implantation dont notamment des terrains viabilisés, en zone d'activités économique, à des prix très attractifs. Plusieurs fleurons de l'industrie y ont développé leurs activités dont notamment L'Oréal, Buitoni, Trémois, grâce à une main d'œuvre qualifiée et disponible. Tout au long de l'année, la CA2C gère et entretient 6 zones d'activités économiques ; nettoyage, espaces verts, éclairage public, réseaux et voiries, défense incendie, promotion et cession de terrains.

- Accord de cession d'une parcelle de 14 Ha sis ZAC « Vallée d'Hérie » à Caudry au profit de la société QCENTER (QARSON) pour la construction d'un centre de reconditionnement de véhicules et la création d'une centaine d'emplois. Cet accord de cession pousse le taux d'occupation de la zone à 96 %.
- Cession d'une parcelle de 6 000 m² sis ZA « Espace pour réussir » à Bertry au profit de la société Transport Jacquemin dans le cadre de leur projet d'agrandissement sur site. Le taux d'occupation de la zone est désormais de 94 %.
- Accord de cession d'une parcelle de 4 000 m² sis ZA « du bout des 19 » à Beauvois-en-Cis au profit de la société SCH pour la construction d'un bâtiment de cellules commerciales et/ou artisanales, portant le taux d'occupation de la zone à 100 %.
- Pose des clôtures, réalisation des accès, des fouilles et des études sur la zone « des Quatre Vaux » à Le Cateau-Cis.

Qu'est-ce qu'une zone d'activité économique (ZAE) ?

Les zones d'activité économique sont des morceaux de territoire dédiés à l'activité économique des entreprises. Selon leur situation aux abords des villes, elles proposent des activités artisanales, tertiaires, industrielles et commerciales. En France, 10 % du territoire sont affectés à cet usage.

Zone « des 4 vaux »
Le Cateau-Cambrésis

Zone « Vallée d'Hérie »
Caudry

Zone « Espace pour réussir »
Bertry

Zone « Du Bout des 19 »
Beauvois-en-Cambrésis

Zone « Héniaux »
Le Cateau-Cambrésis

Zone « Pont à Capelle »
Le Cateau-Cambrésis



Superficie totale	126 Ha	5 Ha	3,5 Ha	29 Ha	10 Ha
Espace consommé	121 Ha	4,7 Ha	3,5 Ha	27 Ha	7 Ha
Espace disponible	5 Ha	0,3 Ha	0 Ha	2 Ha	3 Ha
Taux d'occupation	96 %	94 %	100 %	93 %	70 %
Nombre d'emploi	950	60	110	250	200

Nouvelle zone en cours d'aménagement

En résumé

L'habitat est un enjeu très important pour la CA2C. Un diagnostic très précis a révélé une démographie à dynamique positive mais nous constatons l'existence d'un parc immobilier ancien et vétuste avec plus de la moitié des logements construits avant 1949 (51 %). Le taux de vacance est élevé avec plus de 11 %. Enfin il apparaît que 77 % des habitants du territoire peuvent prétendre à un Logement Locatif Social (LLS) alors que le parc social ne représente que seulement 7 % de l'ensemble des logements sur le territoire. Partant de ce postulat, les élus ont adopté à l'unanimité (en 2016) un Programme Local de l'Habitat (PLH) ayant des objectifs, à la fois, ambitieux et réalistes comme, et pour ne citer que quelques axes, l'amélioration du parc privé ancien, le repérage et le traitement de l'habitat indécemment et le soutien à la rénovation et à la construction de Logements Locatifs Sociaux (LLS).

En 2020, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis poursuit son engagement dans une politique volontariste pour l'amélioration de l'habitat à travers, et entre autres : l'aide à la construction de logements locatifs sociaux, le soutien du Programme d'Intérêt Général (PIG) intitulé « Habiter Mieux » ainsi que le dispositif « Fonds Air » visant à remplacer les chauffages à bois et porté par le Pays du Cambrésis.

La CA2C abonde le PIG de 300 € par dossier de rénovation énergétique et le dispositif « Fonds Air », à hauteur de 250 € par dossier agréé. En 2020, le PIG et le dispositif « Fonds Air » connaissent un véritable succès !

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de production de logements locatifs sociaux de la Communauté d'Agglomération, le projet de l'écoquartier situé à Caudry est en cours d'élaboration. Cela représentera 140 logements (petits collectifs, logements individuels et béguinage) dont 113 logements PLUS / PLAI. Ce projet sera réalisé dans le cadre d'une concession d'aménagement confiée à NordSEM en partenariat avec Partenord Habitat et Promocil.

En 2020, Monsieur le Préfet a répondu favorablement à la demande d'avis et d'agrément des documents produits dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement. L'objectif étant de répondre aux enjeux identifiés au sein du diagnostic partagé et de permettre un meilleur équilibre entre les territoires.

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, compétente en matière d'Habitat, entend continuer sa mobilisation dans la lutte contre l'habitat indigne en direction du parc privé en instaurant le dispositif du permis de louer. Ce dispositif permettra de s'assurer que les logements mis en location répondent aux caractéristiques de décence, en demandant au propriétaire d'effectuer soit une déclaration, soit une demande d'autorisation préalable à la mise en location de son logement. La CA2C participe ainsi à l'amélioration des conditions d'habitabilité sur son territoire.



30 000
logements
répertoriés sur le
territoire de la CA2C
(64 565 habitants).



11 %
de logements
vacants recensés.



529
foyers de la CA2C
ont bénéficié du
dispositif
"Habiter Mieux"
depuis son
lancement.



1 164
logements à
produire en 6 ans
selon l'objectif du
PLH.

Programme Local de l'Habitat (PLH) :

Il contient de nombreuses actions dont notamment :

- L'amélioration du parc privé ancien avec le soutien du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux » Le dispositif Fonds Air sur la précarité énergétique des logements chez les propriétaires occupants. Depuis 2013, 6,92 millions de travaux (dont 4,11 millions d'aides) ont été engagés pour 452 foyers ayant bénéficiés du PIG.
- Le repérage et traitement de l'habitat indécemment et la mise en place de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV).

- La diffusion du guide de « la vacance des logements » pour les mesures de blocages successorales, administratifs et les logements vétustes, dégradés et non conformes.

- L'abondement des Logements Locatifs Sociaux (LLS) pour la réhabilitation et l'opération nouvelle dans le cadre du logement conventionné.

- La mise en œuvre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) pour satisfaire le droit à l'information pour tout demandeur de logement social et une gestion partagée de la demande entre partenaires pour avoir une même vision sur les demandes de logement et leur gestion.

Le déploiement de la fibre numérique

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 
ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

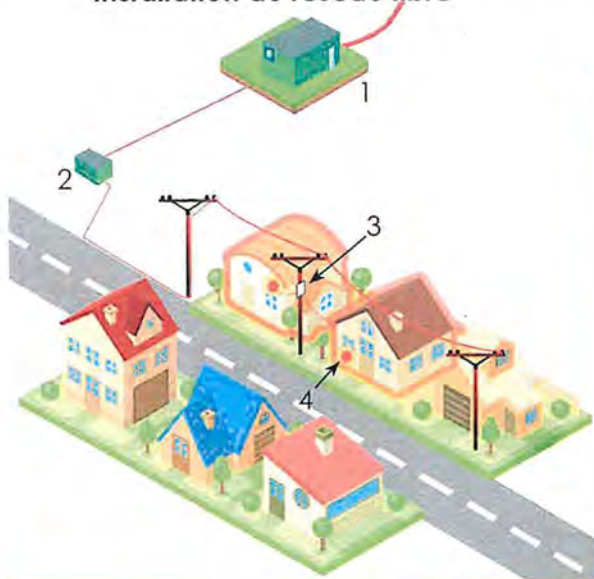
En 2019, 15 communes ont été intégralement fibrées : Beauvois-en-Cambrésis, Fontaine-au-Pire, Saint-Hilaire-lez-Cambrai, Saint-Souplet-Escaufourt, Ors, Haucourt-en-Cambrésis, Ligny-en-Cambrésis, Élincourt, Dehéries, Caullery, Malincourt, Walincourt-Selvigny, Bertry, Busigny et Maretz.

En 2020, le déploiement de la fibre continue sa progression et est conforme au calendrier établi par le syndicat "La fibre numérique 59/62". Cette structure porte le projet sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais et contrôle la bonne marche du déploiement auprès du délégataire choisi : Axione.

À l'issue de cette année, ce sont 10 communes supplémentaires qui ont vu sur leur territoire l'arrivée de la fibre : La Groise, Rejet de Beaulieu, Mazinghien, Montigny-en-Cambrésis, Villers-Outréaux, Le Cateau-Cambrésis, Caudry, Catillon-sur-Sambre, Quiévy, Saint-Vaast-en-Cambrésis. Selon les dernières projections, le territoire sera totalement fibré pour la rentrée de septembre 2021. Des travaux de complétudes seront toutefois à prévoir sur les deux prochaines années. Il s'agit, lors de ces interventions, de rendre éligibles les rues qui ont posé des problèmes lors du déploiement.

Pour rappel, la technologie de la fibre optique permet à tous d'avoir un excellent débit et une bande passante plus stable que l'ADSL. Elle ouvre aussi des perspectives nouvelles et facilite le basculement de nouveaux usages comme la télémédecine, la domotique, la télésurveillance, etc.

Installation du réseau fibre



L'intercommunalité finance 30 € par prise. Ce coût comprend : 20 € pour le coût de la construction du réseau et 10 € pour le coût du raccordement. Le syndicat a estimé un potentiel de 35 120 prises sur le territoire.

1 NRO

Le nœud de raccordement optique (NRO) est l'élément stratégique du réseau car c'est l'équipement qui concentre toutes les lignes des abonnés. 5 NRO sont nécessaires pour desservir tous les foyers (environ 35 000).

2 SRO

Le Sous Répartiteur Optique (SRO) est un nœud intermédiaire entre le NRO et les habitations. C'est un point de flexibilité du réseau car il facilite les opérations de raccordement et la maintenance du réseau optique.

3 PBO

Le point de branchement optique (PBO) est rattaché au SRO et situé au plus près des logements. Le réseau s'arrête sur ces boîtiers. C'est à partir d'eux que le technicien travaille au raccordement final. Un PBO permet de raccorder 5 à 6 habitations.

4 PTO

Le Point de Terminaison Optique (PTO) est la partie finale du réseau de la Fibre. Ce petit boîtier est installé à l'intérieur de l'habitation. Il est doté d'une prise optique. Le client branchera sa future box dessus.

En résumé

37
communes ont été
partiellement
ou totalement
fibrées.



13 681
prises sont
actuellement
activées sur le
territoire.
(35 120 de prévues à
la fin du projet).



1
an pour terminer
le déploiement de
la fibre dans les 46
communes (fin 2021).



1 053 600 €
coût de la participation
de la CA2C pour le
déploiement de la
fibre.
(sur la base de 30 €
par prise)

Les brigades



Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le **SLO**
ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

En résumé

Issues de compétences optionnelles (en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et en matière de politique du logement et du cadre de vie...), les brigades de l'intercommunalité sont d'une très grande utilité pour les communes membres. Elles viennent en renfort des équipes communales et complètent les services à la population et aux communes. Les brigades se déclinent en plusieurs corps de métiers :

- Les équipes des espaces verts ont pour mission de réaliser des travaux de taille, débroussaillage, d'élagage, de plantations diverses (arbustes, vivaces, arbres, fleurs), de créations de massifs et de pelouses, d'abattage et dessouchage et enfin de nettoyage, désherbage et bêchage. Ce service est équipé de tracteurs disposant d'un bras faucheur et d'un gyrobroyeur.

- La brigade du patrimoine réalise de petits travaux et vient appuyer les équipes municipales lors de la réalisation de chantiers. Cette équipe restaure aussi le patrimoine communal tels que les monuments aux morts ou encore les abords des cimetières.

- Le service peinture décline principalement son action dans le domaine du marquage routier (passages piétons, stop, etc.). Parfois, à la demande de communes, les agents de ce service remettent en peinture des bâtiments communaux.

Chaque jour, ces agents contribuent au cadre de vie du territoire.

Espaces verts :



Interventions dans 46 communes :

- 28 km de taille et d'élagage.
- 147 passages du bras faucheur, du gyrobroyeur et débroussaillage.
- 8 000 m² d'entretien d'espaces verts sur les sites intercommunaux (sièges, maison forestière Wilfred Owen, bâtiment relais, zones d'activité, etc.).

Patrimoine :



18 interventions dans les communes :

- 12 rafraîchissements (mairies, écoles, crèches, etc.).
- 6 chantiers divers (pose de pavés, maçonnerie, terrassement, accès PMR, etc.).
- 24 interventions diverses sur les sites intercommunaux (nettoyage, pose clôture, petites réparations, etc.).

Peinture :



12 interventions dans les communes (écoles, mairies, monuments aux morts, bâtiments communaux, etc.) 1593 heures sur les chantiers.

8 tonnes de peinture blanche ont été utilisées pour sécuriser les rues du territoire.

Plusieurs centaines de passages piétons et de lignes "STOP" ont été rafraîchis.

2

sites



de services techniques (basés au Cateau-Cis et Caudry) sont nécessaires pour couvrir tout le territoire.

49

est le nombre total d'agents techniques (titulaires + contrats) au 31 décembre.



32

véhicules utilisés par les agents des services techniques.



1 462 325 € d'investissements dans les brigades (charges + matériels).



Le service des actions scolaires

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

En résumé

Depuis plus de 15 ans, le service des actions scolaires est, et reste une institution auprès des écoles primaires du territoire. Il a pour mission d'établir, de proposer et de coordonner un programme d'animations et de sorties culturelles pour les établissements scolaires (élémentaires et maternels) en accord avec les inspections académiques. L'intégralité de ces actions est prise en charge financièrement par la CA2C, permettant aux écoles avec peu de moyens de bénéficier d'un véritable appui pédagogique. Rien n'est imposé, chaque enseignant est libre d'y participer.

Ce service et son programme sont une singularité et n'ont pas d'équivalent dans la région. Ils émanent de la volonté des élus de favoriser l'accès de tous les élèves à la culture en profitant des richesses du territoire. Deux médiatrices culturelles gèrent ce service. Elles construisent et coordonnent un programme, en intégrant de nombreux acteurs locaux qu'ils soient institutionnels (musées), associatifs (moulins) ou privés (apiculteurs, intervenant scientifique, etc.).

En raison de la situation sanitaire liée à la COVID et dans un souci d'équité, le service culturel a fait le choix d'arrêter ses interventions de mars 2020 à la rentrée 2021. Seuls la BSI (Bibliothèque Scolaire Intercommunale), les pistes d'éducation routière et l'exposition MAIF "prudent contre les accidents" ont été proposés dans les écoles.

Le bilan est le suivant : 38 établissements scolaires ont utilisé la piste d'éducation routière, 28 écoles ont demandé et travaillé sur l'exposition MAIF "prudent pour les accidents" et plus de 8000 ouvrages ont été livrés sur l'ensemble des 65 établissements durant les 5 périodes de l'année scolaire.



332
classes,
65 établissements
soit 7 000 élèves



X
aucunes sorties ont
été programmées
à cause de la crise
sanitaire.



8 000 / an
livres sont livrés
et circulent dans
les 65 écoles de
l'intercommunalité.



90 000 €
de budget annuel*
est attribué au
service culturel.

* (En période normale
- Hors COVID - et
à répartir sur une
année scolaire).

Volet prévention

- Prêt et installation de deux pistes cyclables pour les classes maternelles et élémentaires.

- Prêt et installation d'une exposition itinérante de l'association MAIF prévention
« PRUDENT CONTRE LES ACCIDENTS ».
(Sensibilisation aux accidents domestiques)

- Financement de la Formation APS (apprendre à porter secours) pour tous les élèves de CM2 (1 101).

Volet scientifique, art et découverte

- Sorties basées sur la nature et l'écologie : Apiculteur, pêche/nature...

- Sorties sur le thème de l'art au Musée départemental Henri Matisse au Cateau-cis ou celui de la dentelle à Caudry et la maison de la broderie à Villers-Outréaux.

Volet lecture

La CA2C gère et possède une bibliothèque scolaire intercommunale. Les enseignants font leur réservation en tout début d'année. Chaque titre (en 30 exemplaires) est prêté pour 6 semaines à une classe. Cela évite de nombreuses photocopies en permettant aux élèves de travailler sur un livre original.

Les prêts sont étalés sur 5 périodes intercalées entre les différentes vacances scolaires.

L'éclairage public

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

En résumé

L'équipe s'articule toujours autour de 4 agents qui effectuent quotidiennement des tournées dans toutes les communes membres. Leur mission est de réaliser la maintenance des 11 000 points lumineux mais également de moderniser le parc en développant l'éclairage de LED.

Depuis 2018, la CA2C (sous l'impulsion du Syndicat mixte du Pays du Cambrésis) a décidé de participer à l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Concrètement, l'intercommunalité pilote un groupement de commandes qui s'inscrit dans une démarche ambitieuse de remplacement d'anciens luminaires par des modèles plus économes, les LED (3 642 ont été ainsi commandées). C'est une aide financière d'environ 620 000 € qui a été versée par l'état afin de lancer un vaste programme de modernisation et permettant de faire une économie substantielle dans l'achat de nouveaux luminaires et de diminuer à moyen terme la consommation électrique.

Deux ans après l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du matin (sauf les vendredis, samedis et jours fériés), les retours de cette expérience sont positifs. La grande majorité des communes ayant appliqué cette mesure n'ont pas constaté d'augmentation de délits (dégradations, vols, etc.). Les gendarmeries ou polices municipales du territoire qui ont confirmé cette tendance l'année dernière, maintiennent leur constat.



1 M €
est le coût de
l'éclairage public
en 2020 (soit
presque 3% du
budget).



11 000
points lumineux
sont recensés sur
les 46 communes
de la CA2C.



1 069
luminaires
changés par des
modèles en LED
en 2020.



245 000 €
d'économies
estimées par an
grâce au passage
en LED.

Les différentes étapes d'une pose d'un candélabre nouvelle génération LED.

1. Démontage du vieux mât.
2. Pose d'un nouveau candélabre.
3. Le luminaire est ensuite posé.
4. Raccordement électrique au réseau d'éclairage public.
5. Un cimentage viendra en finition.



les ressources humaines

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

En résumé

L'effectif de la CA2C est resté stable tout au long de l'année. À noter la titularisation de deux agents dans la filière administrative et le départ d'un titulaire en ce qui concerne les services techniques. La part du contingent technique reste de très loin majoritaire puisqu'il représente 72 % de l'effectif total. Les agents administratifs composent un quart du nombre d'employés. Les filières patrimoine et sportive restent marginales avec 1,5 % chacune.

La part des dépenses du personnel impacte le budget de la CA2C à hauteur de 8 %. Ce taux assez faible s'explique en partie aux divers transferts de compétence (collecte de déchets, eau) et aux délégations de service public (espaces nautiques intercommunaux).

Évolution des effectifs 2020 :

	1er semestre				2e semestre			
	Administratifs	Techniques	Sportif	Patrimoine	Administratifs	Techniques	Sportif	Patrimoine
Titulaires	12	31	1	1	14	30	1	1
CDD	3	26	0	0	3	19	0	0
Total	15	57	1	1	17	49	1	1

Tout au long de l'année, des formations ont été dispensées à 21 agents administratifs et techniques. La totalité des formations représente 35 jours pour un montant de 10 253 € dont 57 % versés au CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale), 40 % pour des organismes extérieurs et le reste en frais généraux (transports, etc.).

Suite aux annonces des décisions gouvernementales, le repas annuel du personnel et les départs en retraite n'ont pu se tenir.



68
agents composent les effectifs de la CA2C.
(25 % administratifs, 72% techniques et 1,5% sportif et patrimoine).



21
agents ont passé une formation dont un pour une préparation au concours.



8 %
est la part des dépenses du personnel (salaires +charges) dans le budget 2020 (la moyenne nationale est de 35 %).



10 253 €
ont été dépensés dans la formation des agents de la CA2C.

Les marchés publics

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

En résumé

En 2020, la Communauté d'Agglomération a lancé seize consultations, dont trois appels d'offres, pour un montant global de 5,6 millions € HT.

L'appel d'offres pour les fournitures de gaz et d'électricité a été porté par le SIDEK via un groupement de commande pour une durée de 2 ans et 3 mois et un montant maximum global de 1,9 millions d'euros HT pour la Communauté d'Agglomération.

Deux marchés publics de travaux ont été lancés, dont un concerne les travaux de réhabilitation du bâtiment dit « 216 » situé à Bois l'Evêque sur la Commune d'Ors pour un montant total de 605 000 € HT, dont 585 000 € HT attribués à des entreprises situées sur notre territoire.

Les trois accords-cadres à bons de commande nécessaires au bon fonctionnement du service d'éclairage public ont été relancés pour un montant maximum global de 2,6 millions sur quatre ans.

L'accord-cadre à bons de commande pour les transports scolaires, culturels et divers a été relancé pour une durée de quatre années et un montant maximum global de 340 000 € HT.

Pour l'ensemble des seize consultations passées en 2020, trente-huit sociétés ont soumissionné, 10% étaient du territoire. Sur les vingt candidats déclarés attributaires, 25% étaient directement issus du territoire de la Communauté d'Agglomération et 65% des titulaires sont issus du Cambrésis.

Sur les 5,6 millions d'euros de marchés publics lancés en 2020, 50 % ont été attribués à des sociétés locales.

Qu'est ce qu'un groupement de commande ?

Un groupement de commande peut être constitué entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. L'intérêt principal pour les acheteurs repose sur le lancement d'une consultation unique pour répondre aux besoins de plusieurs acheteurs en matière de travaux, de fournitures ou de services. Un groupement de commandes peut être constitué soit

de façon temporaire, pour répondre à un besoin commun ponctuel, soit de manière permanente en vue de répondre à des besoins récurrents. Le groupement de commandes est nécessairement constitué par une convention constitutive fixant l'objet du groupement de commande, sa durée, la désignation et le rôle des membres.

Les marchés publics au service de la relance économique des entreprises

Afin d'aider les entreprises à rebondir face à la crise sanitaire, les seuils en dessous desquels les marchés publics peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables a été réévalué de 25 000 € HT à 40 000 € HT. Du 24 décembre 2018 jusqu'au 24 décembre 2021, ce seuil est augmenté à 100 000 € HT pour l'ensemble des achats innovants.



5 600 000 €
est la somme investie par la Ca2C à travers quatorze consultations en 2020.



38
entreprises ont répondu aux différentes consultations.



65 %
des entreprises sélectionnées sont issues du Cambrésis dont 25 % du territoire.



585 000 €
ont été reversés aux entreprises du territoire de la CA2C pour 2019.

Les espaces nautiques

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 
ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

La CA2C est dotée de deux espaces nautiques situés sur les communes du Cateau-Cambrésis et Caudry. La société S-PASS gère ces deux équipements.

Pour rappel, en plus d'une zone aquatique, les espaces nautiques disposent : d'un centre de remise en forme comportant de nombreuses machines de renforcement musculaire, d'un espace "bien-être" proposant un jacuzzi, un hammam, deux saunas extérieurs et un parcours Kneipp. S-PASS propose tout un panel d'activités et d'animations sur l'année : aquagym, cardio-training, pilates, biking, fitness, bébés nageurs, aquabike, etc.

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire. Les deux établissements nautiques situés au Cateau-Cambrésis et à Caudry ont été fermés de mars 2020 à juillet 2020, puis d'octobre 2020 à juin 2021 (soit pratiquement 6 mois sur 2020). Durant les deux périodes de fermeture, l'exploitant a fonctionné en mode dégradé tout en travaillant sur la maintenance des sites. Il a maintenu le lien avec l'ensemble des usagers tout au long des périodes de fermeture via les réseaux sociaux.

Durant la période de déconfinement entre juillet et octobre 2020, les usagers sont restés fidèles.

Jusqu'à la fermeture des établissements pour covid, 3 370 élèves de primaires ont bénéficié des cours de natation financés par la Communauté d'Agglomération. Lors de la reprise entre les deux confinements, la Communauté d'Agglomération et l'exploitant ont permis à 713 élèves primaires de bénéficier d'une formation à la natation.

Rappel : pour des raisons réglementaires, les bassins doivent être vidangés un fois par an ce qui entraîne une fermeture annuelle de 5 jours environ.

L'apprentissage de la natation chez les scolaires

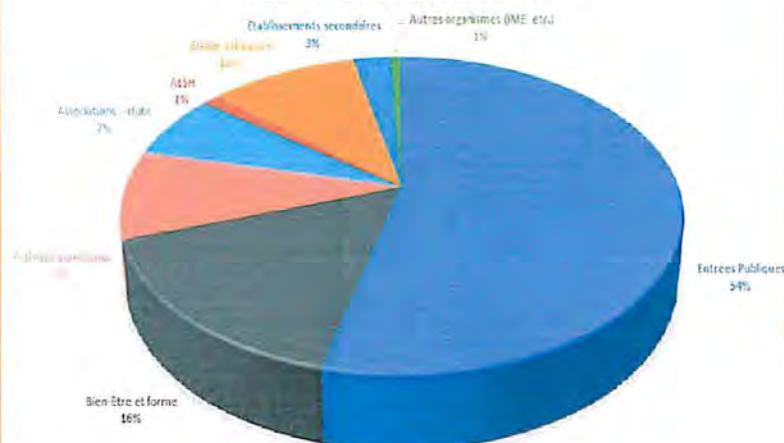
Chaque année, la CA2C finance 36 séances de natation pour chaque enfant durant sa scolarité.

Le coût des transports allers-retours et les entrées aux espaces nautiques (Caudry et Le Cateau-Cis) sont pris en charge par la CA2C. Globalement, le coût total de l'apprentissage d'un élève (sur 3 ans) est d'environ 200 €.

8 000 entrées réservées aux écoles primaires du territoire.



RÉPARTITION DES CATÉGORIES D'USAGERS



En résumé



78 046
entrées sur
l'ensemble des
deux espaces
nautiques en 2020.



411
entrées par jour
d'ouverture
187
jours d'ouverture.



3 370
élèves de
primaires ont
bénéficié de
cours de natation
financés par la
CA2C.



200 €
par élève est le
coût moyen de
l'apprentissage à
la natation pour la
CA2C.

Crématorium

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

En résumé

Situé à Caudry, le Crématorium du Caudrésis et du Catésis (3C) est le seul équipement de crémation dans l'arrondissement du Cambrésis (116 communes). Il propose (depuis 2014) ses services à toutes les familles quelle que soit la confession et dans le respect des choix du défunt et de ses proches. C'est un équipement complet permettant aux agents d'accueillir les familles endeuillées dans des conditions dignes et intimes.

L'équipe est composée de : Stéphanie Denhez - *directrice*, Vanessa Locufier - *maîtresse de cérémonie*, de Didier Bué et Anthony Léger - *techniciens de crémation*. Un départ à la retraite est à signaler : Henri Flament - *technicien de crémation*. Ce départ a été compensé par la mise à disposition d'un agent technique détaché quelques heures sur le site. Cette année, il y a eu 1 142 crémations. À cause des restrictions sanitaires, plusieurs cérémonies ont été organisées sur le format de vidéo en direct.

L'accroissement d'activité prévu pour 2020 suite à la fermeture du crématorium de Haumont s'est bien confirmé (environ 390 crémations de plus qu'en 2019 soit une augmentation d'activité de plus de 51 %).

Le taux de satisfaction de l'établissement reste élevé avec 98 % d'avis favorable (un questionnaire de satisfaction est systématiquement proposé aux familles). Le crématorium dispose de deux salons funéraires (Lilas et Muguet) et travaille en partenariat avec plus d'une cinquantaine d'entreprises de pompes funèbres.



1 142
crémations
ont été
comptabilisées
en 2020.



60 %
des cérémonies*
ont pu être
organisées par
l'équipe du
crématorium.

* Les restrictions sanitaires ont fortement impacté leur déroulement.



+ 51 %
d'augmentation
de crémation
suite à la
fermeture du
crématorium
d'Haumont



57 %
des Français
(de plus de 60
ans) pensent
privilégier la
crémation à
l'inhumation
(Ipsos 2013).

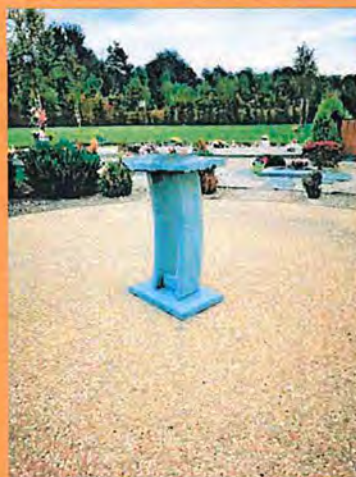


L'équipement est sur un seul niveau (facilitant l'accessibilité) et comprend :

- un hall d'accueil
- une grande salle de cérémonie de 120 places assises et disposant d'un matériel hi-fi et vidéo

permettant la personnalisation des cérémonies

- deux salles « de convivialité »
- une salle « de recueillement »
- un jardin du souvenir
- un vaste parking
- deux salons funéraires (voir photo ci-dessus)
- un four acceptant les cercueils à grand gabarit.



En 2020, le jardin du souvenir a évolué avec l'installation d'un pupitre afin de faire les cérémonies de dispersion en extérieur.

Deux puits de dispersion ont été "condamnés" car ils arrivaient à leurs capacités maximums. Un nouveau puits plus profond a été installé.

La gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

En résumé

Depuis 2016, la compétence de collecte et traitement des déchets est transférée au Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED). Ses principales compétences sont la prévention, la collecte et le traitement et la valorisation. Son champ d'action s'étend sur trois EPCI : la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut (CAPH), la communauté de communes cœur d'Ostrevent (CCCO) et la CA2C soit un ensemble de 113 communes pour environ 294 500 habitants.

Trois Vice-Présidents (sur 9) ont représenté, jusqu'au 24 septembre, le territoire au sein du bureau exécutif : M. Alain Goetgheluck (maire de Caullery), M. Christian Pecqueux (maire de Busigny) et M. Bruno Leclercq (maire de Briastre). Suite au renouvellement du comité syndical, M. Alain Goetgheluck (maire de Caullery), M. Didier Marechalle (maire de Busigny) et M. Daniel Blairon (maire de Quiévy) ont été désignés vice-présidents.

Le SIAVED a communiqué les résultats (2020) de la collecte des déchets : 274,63 kg par an et par habitant d'ordures ménagères (poubelle bordeaux), 57,34 kg de « propres et secs » (poubelle jaune) et 44,54 kg par an et par habitant pour le verre (poubelle verte). La collecte des encombrants représente 4,93 kg par an et par habitant. Le coût total de ces collectes représente 42,76 € par an et par habitant.

Cette année, les ambassadeurs du tri ont contrôlé 1 589 bacs du territoire. Sur ce panel, les bons gestes sont estimés à 23 %, les erreurs acceptables à 67 % et le refus de collecte à 10 %.

Le SIAVED s'engage la sensibilisation :

Le SIAVED effectue aussi un travail de sensibilisation à travers différentes opérations telles que :

- 2 réunions d'information publiques (sur l'utilisation des composteurs) tenues à Le Cateau-Cambrésis et Montigny-en-Cambrésis. Sur l'année 2020, 278 foyers ont acheté un composteur au SIAVED. Pour rappel, cet outil écologique est financé à hauteur de 75 % par le syndicat.

- Des animations pédagogiques en classe sur le tri (ci-contre à l'école de Malincourt).

- Le défi "Famille Zéro Déchet" consistant à accompagner des familles volontaires durant 6 mois dans la réduction de leurs déchets ménagers. 5 familles sur le Caudrésis-Catésis ont participé avec succès.

- L'opération "le compostage en cimetière" qui aide les communes à la gestion des déchets des cimetières en proposant la mise en place du tri des déchets et des sites de compostage. Cette année, la commune d'Inchy a rejoint le dispositif (cela porte à 102 sur 113 le nombre de communes équipées d'un site de compostage).



6,625 M €
est le coût de la
collecte et du
traitement des
ordures en 2019.
(21 % du budget)



381,44 KG
par an et par
habitant de
déchets collectés
en 2019.

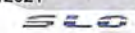


924
bacs de collecte
ont été réparés
cette année par
les services du
SIAVED.



23 324,6
tonnes de déchets
collectés en
déchèterie en 2019.
(Gravats, encombrants
et déchets verts).

La petite enfance

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
 Reçu en préfecture le 17/12/2021
 Affiché le 
 ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE



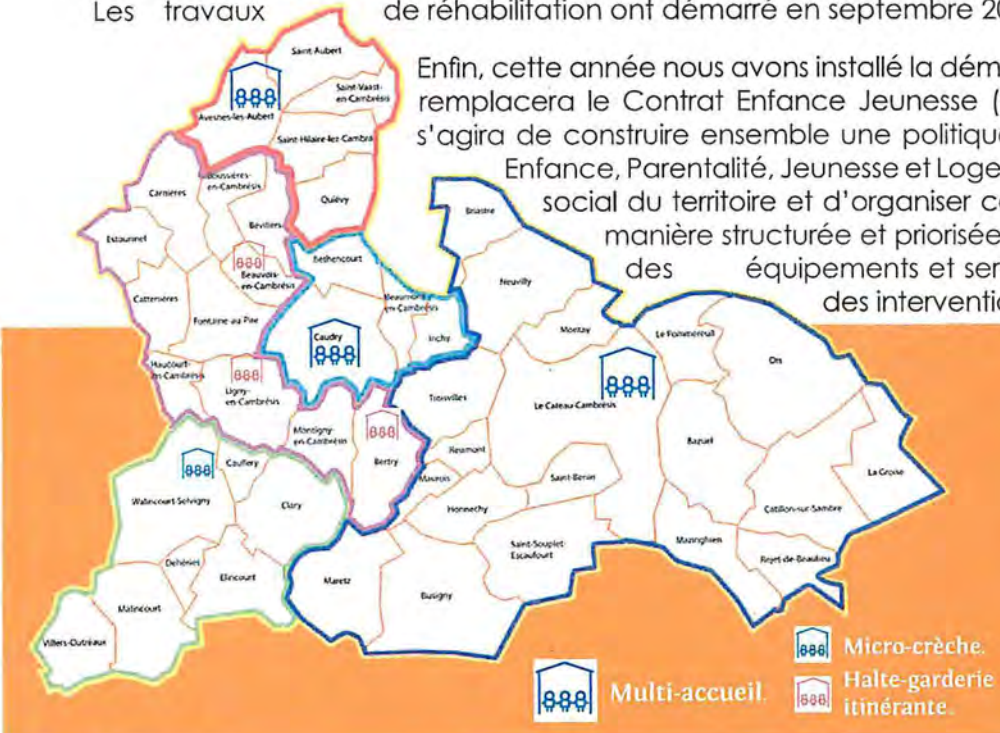
En résumé





La petite enfance est une compétence issue de la fusion entre la communauté du pays de Matisse et celle du Caudrésis en 2010. Cet item très important pour le territoire est soutenu activement et principalement par la caisse d'allocation familiale (CAF) et la mutualité sociale agricole (MSA).

La CA2C compte trois multi-accueils, une micro-crèche et une halte-garderie itinérante. Ces structures sont gérées par des associations. Un réseau de cinq relais d'assistantes maternelles complète l'offre et permet un maillage complet du territoire comme par exemple : 72 assistantes maternelles sur le secteur de Villers-Outréaux (voir carte ci-dessous).

En 2020, le diagnostic territorial " Petite Enfance / parentalité " a été réactualisé avec l'approche des équipements du territoire et de ses partenaires. La partie Est du territoire manquait d'offre en accueil collectif. De fait, il a été décidé de développer l'offre et d'augmenter la capacité d'accueil de la structure petite enfance du Cateau-Cambrésis et, pour ce faire, de la transférer dans l'école maternelle Seydoux. Le dossier relatif au transfert du Multi-accueil et du RAM du Cateau-Cambrésis a été élaboré et travaillé en concertation avec les gestionnaires de la structure, la CAF, le département et les élus. Ce projet a été subventionné à 80 % par la CAF et le département du Nord (497 940€). Les travaux de réhabilitation ont démarré en septembre 2019 et la livraison a été effectuée en février 2020.

Enfin, cette année nous avons installé la démarche de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplacera le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) fin décembre 2021. Avec sa mise en place, il s'agira de construire ensemble une politique petite enfance de la CA2C selon les axes : Petite Enfance, Parentalité, Jeunesse et Logement non-décent. L'objectif étant d'élaborer le projet social du territoire et d'organiser concrètement l'offre globale de service de la Caf de manière structurée et priorisée. Elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs



-  RAM - Villers-Outréaux - « Les louveteaux »
72 assistant(e)s maternel(le)s.
-  RAM - Beauvois-en-Cambrésis « Am stram ram »
109 assistant(e)s maternel(le)s.
-  RAM - Avesnes-les-Aubert - « La maison enchantée »
88 assistant(e)s maternel(le)s.
-  RAM - Caudry - « La maison enchantée »
108 assistant(e)s maternel(le)s.
-  RAM - Le Cateau-Cambrésis - « Les enfants du Pays de Matisse »
163 assistant(e)s maternel(le)s.

3
 établissements
 d'accueil des
 jeunes enfants,
 1 micro-crèche et
 1 halte garderie
 itinérante
 opérationnels sur
 le territoire.

5
 secteurs - relais
 d'assistantes
 maternelles -
 identifiés.

540
 assistant(es)
 maternel(les)
 dénombré(e)s en
 2020.

529 379 €
 de participation
 financière de
 la CA2C pour le
 fonctionnement
 des multi-accueils.

Les chemins de randonnée

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

En résumé

Le territoire de la CA2C compte 15 chemins de randonnée dont 14 sont classés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Maillant la quasi-totalité du territoire pour un total de 147 Km (voir carte ci-contre), ils sont régulièrement entretenus et rénovés par les agents des brigades des espaces verts. Actuellement, un nouveau tracé concernant la zone du Catésis est en cours d'élaboration avec les services du département.



Liste des chemins :

- 1 - Des mariches au Moulin Brunet
- 2 - Autour de Reumont
- 3 - Autour de Saint-Souplet
- 4 - Sentier du ruisseau de Gourgouche
- 5 - Sentier de Bois l'évêque et sur les pas de Wilfred Owen
- 6 - Sentier bocager de Pommereuil
- 7 - Autour de Quiévy
- 8 - Autour de Walincourt-Selvigny
- 9 - Circuit des deux tours
- 10 - Circuit d'Audencourt
- 11 - Circuit du Tronquoy
- 12 - Circuit du canal de la Sambre à l'Oise
- 13 - Circuit du moulin neuf
- 14 - Circuit Matisse, sa ville et ses trésors
- 15 - Circuit nature des 3 textiles au "Fil des Riots"



15
chemins de
randonnée



147 KM
de sentiers sur le
territoire.



100
arbres et arbustes
ont été plantés.



80 M³
de dépôts sauvages
ont été constatés
et évacués en
déchèterie par les
agents techniques
de la CA2C.

Projet de panneaux touristiques :

Fin 2019, un projet prévoyait initialement d'installer un panneau touristique à chaque départ de circuits touristiques. Celui-ci a évolué et après de nombreuses mises à jour (changement de certains tracés, nouveaux lieux remarquables, refonte graphique, etc.), il a été décidé de placer un panneau dans chaque commune traversée par un chemin de randonnée. La concrétisation de ce projet est prévue pour 2021.




Ebauches de panneaux

* PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Il s'agit de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée, en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée (circulaire de 1988), tout en assurant la conservation du patrimoine que constitue les chemins ruraux.

Le tourisme



Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 
ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

En résumé

2020 a été une année très tourmentée pour le tourisme, la culture et les loisirs : deux confinements représentant à minima 3 mois de fermeture pour nos Bureaux d'information touristiques et voire près de 6 mois pour les équipements culturels, l'annulation de la plupart des temps forts du territoire (Journées Européennes du Patrimoine, Nuits des musées, Journées thématiques, fêtes locales...) et une frilosité des différentes clientèles étrangères et extra-locales à venir consommer sur le territoire.

Si la plupart des actions ont été repoussées sur 2021, 2020 a été placé sous le signe de la rassurance avec un travail de soutien au quotidien auprès des hébergeurs, restaurateurs et équipements.

Une veille sur les mesures pour favoriser la relance a été tenue pour anticiper la reprise des activités et être prêts à accueillir de nouveaux les clientèles et une marque territoriale a pris une première forme pour attirer une nouvelle clientèle. À ce titre, deux vidéos ont pu être réalisées pour assurer une bonne visibilité au Cambrésis lors des déconfinements : la première est le film de promotion de l'OT Cambrésis visant à être un support de la marque territoriale diffusée et diffusable par tous les socioprofessionnels du Cambrésis. La seconde est une capsule vidéo sur l'aspect festif du Cambrésis pour laquelle nous avons reçu un accompagnement du Comité Régional de Tourisme des Hauts-de-France.

Seule la période estivale a vu le retour des clientèles très locales, heureuses de se voir proposer des activités axées sur la nature, le ressourcement, le bien-être et l'évasion. Nos quelques visites guidées ont été très plébiscitées malgré des jauges très minimes.

Malheureusement l'annulation des Journées Européennes du Patrimoine à 48h de leur tenue a sonné le glas de la saison touristique et culturelle.

Les actions développées en 2020 :

- Phoning et veille auprès des socioprofessionnels du tourisme de l'arrondissement pendant les confinements.
- Définition des différents protocoles sanitaires à mettre en place pour assurer des ouvertures après confinements.
- Report intégrale du projet « Du Fil à Retordre / La Route Textile » sur 2021/2022.
- Travaux de réaménagement au BIT du Cateau-Cambrésis pour rendre l'accueil, la boufrique et la salle d'exposition plus agréable (utilisation du bois pour faire des présentoirs et des

meubles), la salle d'exposition a bien fonctionné grâce à la clientèle locale.

- Suivi des projets autour de la réouverture du Canal de la Sambre à l'Oise ainsi que la définition du devenir du bâtiment 216 et de la Maison Forestière Wilfred Owen en lien avec Laurence Ribes - Vice-Présidente au Tourisme à la CA2C.

- Suivi du Contrat de rayonnement Touristique validé en 2019.

- Maintenances des géocaches sur l'intégralité des parcours proposées.


42 197
entrées cumulées
sur les différents
sites touristiques
du territoire.


13 867
nuitées comptées
dans l'hôtellerie
(hôtels, gîtes,
chambres d'hôtes,
etc.).


114 712 €
d'attribution
de subventions
versée par la
CA2C à l'office
de Tourisme du
Cambrésis.


5
sites touristiques
majeurs sur le
territoire.

Adhésions aux organismes

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
 Reçu en préfecture le 17/12/2021
 Affiché le 
 ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

En résumé

La CA2C reverse à chaque exercice budgétaire une part importante de ses recettes aux communes (un peu plus de 13,5 Millions d'€ soit environ 44 % de son budget, voir page 9). Elle participe également à travers des cotisations (parfois obligatoires) aux fonctionnements d'organismes relevant d'une utilité publique en balayant les secteurs de l'emploi, de l'environnement, etc. La CA2C est une partenaire et contributrice très importante pour les organismes suivants :

Organisme	Thème	Financement
SIAVED	Gestion des déchets	6 625 559,30 €
NOREADE	Gestion de l'eau	1 086 837,91 €
Pays du Cambrésis	Ingénierie locale	236 383,20 €
SMABE	Entretien des cours d'eau non domaniaux	338 859,00 €
Cambrésis Emploi	Emploi	127 384,28 €
Mission locale	Insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans	98 493,00 €
Syndicat mixte bassin de la Selle	Gestion des milieux aquatiques	96 101,37 €
Cambrésis Développement Economique	Promotion économique territoire du cambrésis	25 939,00 €
Initiative Cambrésis	Aide à la création d'activités économiques individuelles	39 397,20 €
Syndicat mixte Escaut et affluents	Entretien des cours d'eau non domaniaux	20 558,21 €
SMAECEA	Entretien des cours d'eau non domaniaux	16 776,50 €
Pôle Métropolitain	Regroupement d'établissements publics	19 718,10 €
Agence Ingénierie Départementale du Nord	Ingénierie départementale	6 484,10 €
Syndicat mixte du PNR Avesnois	Syndicat du parc naturel régional	6 561,77 €

8 745 052,94 €

Il est à noter que l'intercommunalité a versé 160 815 € de fonds de concours à ses communes membres dans le cadre de projets structurants. Elle a abondé aussi à hauteur de 216 000 € en faveur des logements sociaux.

Subventions :

Chaque année, la Ca2C verse des subventions à des structures locales rendant des services sur le territoire (voir tableau ci-contre). Ces dotations sont revues à la hausse ou à la baisse annuellement selon des critères d'objectifs définis entre les structures et l'intercommunalité.

En 2020, la CA2C a provisionné la somme de 800 000 € de participation pour la réalisation du contournement ouest de Caudry.

Structures	Financement
Office de tourisme	114 712,00 €
SDA	48 679,50 €
CLIC	13 101,60 €
Wimoove	13 000,00 €
Promotex	5 000,00 €
La maison enchantée	35 200,00 €
Ribambelle	3 000,00 €
Les enfants du Pays de Matisse	17 800,00 €

250 493,10 €



8 995 546 €

de cotisations et subventions versées aux différentes organismes et structures locales.



29 %

du budget est consacré aux cotisations et subventions.



291 213 €

versés en soutien aux organismes œuvrant pour l'emploi et l'économie.

PÔLE D'ENTREPRISES

CA2C

En résumé

* services rendus sous la forme d'une redevance forfaitaire mensuelle.

La communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis partage son bâtiment avec plusieurs petites entreprises. Pour rappel, lors de l'acquisition de l'ancienne ruche d'entreprises en 2018, les élus ont voulu, d'une part garder les entreprises déjà résidentes et d'autre part en accueillir de nouvelles afin d'utiliser tous les espaces de travail disponibles.

La CA2C propose les mêmes services* que le propriétaire précédent (la région des Hauts-de-France) à savoir : accueil des visiteurs, affranchissement du courrier à prix coutant (temps passé par le secrétariat inclus), réception, distribution et envoi du courrier postal (hors colis), réception des colis et livraison en cas d'absence sur autorisation écrite, accès au bâtiment sécurisé 7j/7, accès au parking privé sécurisé, entretien et accès aux espaces collectifs.

Au 31 décembre 2020, le pôle d'entreprises est occupé en totalité, soit 1 340 m² de locaux d'activités répartis en 4 ateliers techniques de 140 m², 4 locaux techniques de 60 m² et 24 bureaux de 15 à 30 m². Les services de la CA2C occupent au 01/01/2021, 13 bureaux soit un de plus qu'en 2019 et représentent plus de la moitié des bureaux.

Trois entreprises (Marc Verde, Webtec, Horizon Pro) se sont développées et ont quitté le pôle, tandis que le centre de formations AIDEQ ainsi que l'entreprise BABIDOL ont sollicité un bureau supplémentaire ; se sont donc 7 entreprises qui se partagent les 8 locaux techniques ainsi que 5 bureaux. Le centre de formation AIDEQ en occupe 5 également.

L'équilibre financier du bâtiment est toujours assuré par les loyers perçus.

Zoom sur les entreprises :

Les sociétés résidentes évoluent dans divers secteurs d'activités (voir ci-dessous avec leurs spécialités).

- Printy Colors : domaine consommables informatiques et de solutions de fournitures administratives.
- Telliez Eurl : dépositaire de presse quotidienne régionale : Voix du nord.
- Telima Network : déploiement de la fibre et solutions pour les nouvelles technologies.
- Babidol : équipements et articles pour bébés et parents.
- Fiduciaire du Héron : expertise comptable et commissariats aux comptes.
- ASCI : gardiennage et sécurité.
- Le Distrib : spécialiste de la distribution automatique.

Association :

- AIDEQ : association d'insertion pour le développement de l'emploi et la qualification.


7
entreprises
résidentes pour 50
emplois à temps
plein
et
1 association
gérant une 50^e de
stagiaires (AIDEQ).


67 000 €
le montant en
loyer perçu cette
année.


1 547 M²
utilisés par les
entreprises
(ateliers, bureaux
et parties
communes).


15 000
véhicules par jour
passent devant le
pôle d'entreprises.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le **SLO**
ID : 059-200030633-20211213-2021_139-DE

CAUDRÉSIS-CATÉSIS
Communauté d'Agglomération
CA2C

SISSANO - SISSANO DO
MONTVIVANTO - BRANTIGNANO

